

**PROCES-VERBAL
DU COMITÉ
SYNDICAL DU
10 MARS 2020**

MEYSSAC

Partie I - Table des matières

Accueil	3
Approbation du procès-verbal du Comité du 13 Janvier 2020	3
Compte-rendu des décisions du Président	3
BUDGET GENERAL	4
D2020-14-G – Budget général – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019	4
D2020-15-G Budget Général - Approbation du compte administratif de l'exercice 2019	5
D2020-16-G Budget Général - Affectation des résultats de l'exercice 2019	9
D2020-17-G - Budget Général - Répartition des charges entre Budget Général et Budgets annexes	10
D2020-18-G - Budget Général - Vote du Budget 2020	10
BUDGET EAU POTABLE	15
D2020-19-E- Budget Eau potable - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019	15
D2020-20-E Budget Production dissous - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019	15
D2020-21-E - Budget Eau potable – Approbation du compte administratif de l'exercice 2019	16
D2020-22-E Budget Eau potable - Affectation des résultats de l'exercice 2019	22
D2020-23-E Budget Eau potable - Vote du Budget 2020	22
Budget Assainissement	28
D2020-24-A- Budget Assainissement Collectif– Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019	28
D2020-25-A - Budget Assainissement collectif– Approbation du compte administratif de l'exercice 2019	28
D2020-26-A - Budget Assainissement collectif – Affectation des résultats de l'exercice 2019	34
D2020-27-A - Budget Assainissement collectif - Vote du budget 2020	34
Affaires Courantes - Eau potable	41
D2020-28-E - Budget Eau potable - Délibération Programme AEP Agence Eau	41
D2020-29-E - Eau potable - Convention de fourniture en gros d'eau potable à la commune de Cornil - Avenant N°1 suite au transfert de la compétence Eau potable au Syndicat Mixte des Eaux du Maumont.	42
D2020-30-E - Budget Eau potable - Commune de CUREMONTE – Échange de parcelles.	43
Affaires Générales	44
D2020-31-G - Convention location des locaux de Meyssac	44
D2020-32-G - Adoption du tableau des emplois au 10/03/2020	45
D2020-33-G - Protection sociale complémentaire – Risques santé et prévoyance – Participation de l'employeur	46
Charge Monsieur le Président d'inscrire les crédits nécessaires au budget général (27000) au chapitre 012.	
Rurale	48
D2020-34-VR - Voirie Rurale – Participations des Communes au Budget Général pour l'exercice 2020 – Programme 2019	48
D2020-35-VR - Voirie Rurale - Accord-cadre à bons de commandes de travaux concernant la modernisation de la voirie rurale – Attribution du marché	51
D2020-36-VR - Voirie Rurale - Programme de travaux Voirie rurale 2020	52
Voirie Communale ne faisant pas l'objet d'un intérêt communautaire	53
D2020-37-VC - Voirie Communale ne faisant pas l'objet d'un intérêt communautaire – Travaux de modernisation de la voirie – Accord-Cadre à bons de commande 2020-2022 - Attribution	53

L'an deux mille vingt, le 10 mars à 9h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte BELLOVIC s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de MEYSSAC, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUYGUE.

Date de convocation : 2 mars 2020

Etaient présents les délégués désignés ci-dessous :

ALBIGNAC : M. MONTEIL Gérard (Titulaire)
ALBUSSAC : M. BASSALER Dominique (Titulaire)
ALTILLAC : Absent
ASTAILLAC : M. REYNAL Bernard (Titulaire)
AUBAZINE : M. LARBRE Bernard (Titulaire)
BASSIGNAC LE BAS : M. LASSERRE Jean-Pierre (Titulaire)
BEAULIEU s/ DORDOGNE : M. ARNAUD Philippe (Titulaire)
BEYNAT : Absent
BILHAC : M. DUMAS Jean Paul (Titulaire)
BRANCEILLES : Pouvoir
BRIVEZAC : M. BARRADE Gabriel (Suppléant)
CHAUFFOUR SUR VELL : Mme ARRESTIER Elisabeth (Titulaire)
CHENAILLER-MASCHEIX : M. CHASSAGNE Guy (Titulaire)
COLLONGES LA ROUGE : M. FERNANDO André (Titulaire)
CUREMONTE : M. LACAZE Jean (Titulaire)
LA CHAPELLE AUX SAINTS : M. LAVASTROU Gérard (Titulaire)
LAGLEYGEOLLE : M. SOULETIE Jérôme (Titulaire)
LANTEUIL : M. GUIONIE Alain (Titulaire)
LE PESCHER : Pouvoir
LIGNEYRAC : M. NICOLAS Marc (Titulaire)
LIOURDRES : Mme BARRADE Lucie (Titulaire)

LOSTANGES : M. BROUSSOLLE Pierre (Titulaire)
MARCILLAC LA CROZE : M. CHEIZE Marc (Titulaire)
MENOIRE : M. LISSAJOUX Christophe (Titulaire)
MEYSSAC : M. TRONCHE Alexandre (Titulaire)
NEUVILLE : M. VIALETTE Daniel (Titulaire)
NOAILHAC : M. BOUYGUE Jacques (Titulaire)
NONARDS : Mme MEUNIER Suzanne (Titulaire)
PALAZINGES : M. POUCHOU Yves (Titulaire)
PUY D'ARNAC : M. PERRIER Dominique (Titulaire)
QUEYSSAC LES VIGNES : M. ROCHE Jean-Louis (Titulaire)
SAILLAC : Absent
ST BAZILE MEYSSAC : M. SERVANTIE Benoît (Titulaire)
ST JULIEN MAUMONT : M. BERNARDIE Jean-Pierre (Titulaire)
SERILHAC : Absent
SIONIAC : M. PUYJALON Laurent (Titulaire)
TUDEILS : M. ROCHE Philippe (Titulaire)
CABB 1 : M. GARY Yves (Titulaire)
CABB 2 : M. LEVARD Jacques (Titulaire)
VEGENNES : M. RAYNAL Michel (Titulaire)

Pouvoirs : M. LASSERRE Jean-Philippe (BASSIGNAC-LE-BAS) a donné pouvoir à M. MONTEIL Jean-Michel (BEYNAT) ; M. BARRADE Gabriel (BRIVEZAC) a donné pouvoir à M. ARNAUD Philippe (BEAULIEU-SUR-DORDOGNE).

Étaient également présents :

M. CARON Christophe, Maire de la commune de Meyssac, M. CARIA Altino, Chef d'agence SAUR, M. PICH Christophe, Chef de secteur SAUR, M. CHARBONNEL Pierre, Directeur-Ingénieur DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT – SUD OUEST.

M. PUYJALON Laurent a été nommé secrétaire de séance.

Accueil

M. Christophe Caron, Maire de Meyssac, prononce un mot de bienvenue aux membres du Comité, félicite le travail réalisé dans le domaine de l'eau depuis le début du mandat et se félicite du fait que le siège Bellovic soit à Meyssac.

M. le Président le remercie d'accueillir les membres du Comité dans sa commune pour cette séance.

Approbation du procès-verbal du Comité du 13 Janvier 2020

Le procès-verbal qui n'appelle aucune observation particulière est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Président

M. le Président prie le Comité de l'excuser sur le fait que la décision **N° DEC2020-02-G** n'apparaît pas dans l'ordre du jour détaillé. Il présente cette décision en séance.

Conformément à l'article [L5211-10](#) du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des décisions prises en application de la délégation accordée au Président par délibération D5-2017 du 19 Janvier 2017 à savoir :

- **DECISION N°DEC2020-02-G** : Accord cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre 2020-2021-2022 programme de modernisation de la voirie communale ne faisant l'objet d'un intérêt communautaire.
- **DECISION N°DEC2020-03-E** : Alimentation en eau potable - Travaux - accord cadre à bons de commande 16-20 - extensions renforcements et déplacements de réseaux non programmés sur les communes du syndicat attribué au groupement d'entreprises SAUR-TERRACOL d'un montant minimum de 100 000 € HT et d'un montant maximum de 300 000 € HT.

- **DECISION N°DEC2020-04-E** : Alimentation en eau potable – Assistance-conseil dans le domaine de la gestion du service public concédé – exercices 2019, 2020 et 2021 attribué au bureau d'étude ADM Conseil d'un montant de 8 700 € HT par an.
- **DECISION N°DEC2020-05-A** : Assainissement collectif – Assistance-conseil dans le domaine de la gestion du service public concédé – exercices 2019, 2020 et 2021 attribué au bureau d'étude ADM Conseil d'un montant de 6 200 € HT par an.

BUDGET GENERAL

D2020-14-G – Budget général – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019

1- Présentation

M. le Président passe la parole à M. le Trésorier afin de présenter le compte de gestion du budget général.

M. le Trésorier conclut sa présentation sur le fait que le compte de gestion est identique aux montants indiqués dans le compte administratif.

M. Gary et M. Reynal trouvent que l'ordre du jour perd de son sens en présentant le compte de gestion avant le compte administratif. Le compte de gestion devrait être approuvé une fois la présentation du compte administratif effectué.

M. le Trésorier informe que présenter le compte de gestion avant le compte administratif d'un budget est une obligation légale. Il précise que la problématique ne se posera plus dans peu de temps car les deux comptes vont être fusionnés dans le nouveau « compte financier unique » à l'horizon 2022.

2- Extrait de la délibération

Aux termes de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical, doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur Patrick BRACHET, Trésorier de Meyssac.

Concernant le Budget Général de l'exercice 2019 :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que la gestion est bonne :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles de la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** le compte de gestion du **Budget Général (27000)** dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

1- Présentation

M. le Président donne la parole M. Jean Paul DUMAS, 1^{er} Vice-Président, afin de présider la séance pour le vote du compte administratif du Budget Général. M. le Président se retire.

Le compte administratif est présenté à l'ensemble du Comité.

2- Extrait de la délibération

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités du scrutin pour le vote des délibérations ;

Vu le CGCT et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Jean Paul DUMAS, Premier Vice-Président, a été désigné pour présider la séance de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Jacques BOUYGUE, Président du Syndicat, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean Paul DUMAS pour le vote du compte administratif du Budget Général ;

Le Comité syndical, examine le compte administratif du Budget Général du Syndicat Mixte BELLOVIC de l'exercice 2019, dressé par Monsieur le Président Jacques BOUYGUE, qui peut être synthétisé comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	194 123,50	214 203,16	236 492,62	109 236,25	430 616,12	323 439,41
Résultats de clôture		20 079,66	127 256,37		107 176,71	
Résultats reportés		81 029,87	58 507,12		58 507,12	81 029,87
Restes à réaliser			8 707,00	137 240,00	8 707,00	137 240,00
Opérations de l'exercice cumulés	194 123,50	295 233,03	303 706,74	246 476,25	497 830,24	541 709,28
RÉSULTATS DÉFINITIFS		101 109,53	57 230,49			43 879,04

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré hors de la présence de Monsieur le Président Jacques BOUYGUE, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2019 du Budget Général (27000).
- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif 2019 – Budget Général – Détails de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES Budget Général				
DEPENSES			BP 2019	CA 2019
OPÉRATIONS RÉELLES			238 599,00	184 518,25
D001	Déficit de fonctionnement reporté		0,00	0,00
Chap. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		85 755,45	51 475,67
Chap. 60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		6 250,00	3 453,81
60618	Autres fournitures non stockables		50,00	0,00
60622	Fournitures non stockées - Carburants		1 500,00	1 812,72
60623	Fournitures non stockées - Alimentation		500,00	63,23
60631	Fournitures d'entretien		100,00	26,19
60632	Fournitures de petit équipement		100,00	21,70
6064	Fournitures administratives		2 000,00	1 529,97
6068	Autres matières et fournitures		2 000,00	0,00
Chap. 61	SERVICES EXTERIEURS		36 400,45	18 309,89
6135	Locations mobilières		6 000,00	4 676,89
614	Charges locatives et de copropriété		6 480,00	6 480,00
61551	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roulant		1 000,00	586,08
6156	Maintenances (logiciels et copieur)		6 426,00	2 916,34
6161	Assurances - Multirisques		4 000,00	3 066,12
6188	Divers - Autres frais divers		12 494,45	584,46
Chap. 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		43 105,00	29 711,97
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		1 500,00	1 009,45
6232	Publicité, publications, relations publiques - Fêtes et		5 000,00	3 654,18
6236	Publicité, publications, relations publiques - Catalogues et		1 000,00	450,46
6251	Voyages et déplacements		300,00	198,70
6257	Réceptions		5 000,00	1 554,09
6261	Frais d'affranchissement		2 000,00	1 611,67
6262	Frais de télécommunications		7 305,00	1 755,45
62878	Remboursements de frais - A d'autres organismes		21 000,00	19 477,97
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre		0,00	0,00
Chap. 012	CHARGES DE PERSONNEL		127 310,00	109 566,78
Chap. 62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur		0,00	0,00
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		1 820,00	1 338,40
6332	Cotisations au FNAL		80,00	56,02
6336	Cotisations Centre de Gestion		1 740,00	1 282,38
Chap. 64	CHARGES DE PERSONNEL		125 490,00	108 228,38
6411	Salaires appointements		66 000,00	57 603,35
6413	Personnel non titulaire		19 000,00	19 045,49
6451	Cotisations patronales à URSSAF		13 000,00	10 953,32
6453	Cotisations Caisses retraites		17 000,00	13 566,23
6454	Cotisations aux ASSEDIC		1 000,00	519,07
6455	Cotisations pour assurance du personnel		6 000,00	4 775,92
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		2 400,00	1 117,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		870,00	623,00
6475	Médecine du travail, pharmacie		220,00	25,00
Chap. 65	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES		25 533,55	23 475,80
Chap. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		22 000,00	19 942,25
6531	Indemnités des élus		20 000,00	19 176,63
6533	Cotisations de retraite		2 000,00	764,16
65888	Autres charges de gestion courante - Autres		0,00	1,46
Chap. 66	CHARGES FINANCIERES		3 533,55	3 533,55
66111	Intérêts emprunts réglés à échéance		3 640,00	3 640,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE		-106,45	-106,45
Chap. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues		0,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION		56 192,00	9 605,25
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		46 586,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO		9 606,00	9 605,25
Chap. 68	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		9 606,00	9 605,25
6811	Dotation aux amortissements		9 606,00	9 605,25
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			56 192,00	9 605,25
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE			294 791,00	194 123,50
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE CUMUL			294 791,00	194 123,50

FONCTIONNEMENT Recettes Budget Général			
RECETTES		BP 2019	CA 2019
	OPÉRATIONS RÉELLES	294 791,00	295 233,03
R001	Excédent de fonctionnement reporté	81 029,87	81 029,87
	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	213 761,13	214 203,16
Chap. 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	213 395,00	213 394,88
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	105 965,00	105 964,88
70878	Remboursements de frais - par d'autres redevables	107 430,00	107 430,00
Chap. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6,13	2,46
7588	Autres produits divers de gestion courante	6,13	2,46
Chap. 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	130,00	130,51
744	FCTVA	130,00	130,51
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	230,00	675,31
7788	Autres produits exceptionnels - Produits exceptionnels divers	230,00	649,50
773	Mandats annulés	0,00	25,81
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET SUR DEPRECIAT	0,00	0,00
7811	reprise de provisions	0,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	0,00	0,00
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
777	Quote part subventions	0,00	0,00
		0,00	0,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION DE L'EXERCICE	213 761,13	214 203,16
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION CUMULÉ	294 791,00	295 233,03

Compte administratif 2019 – Budget Général – Détails de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES Budget Général			
DEPENSES		BP 2019	CA 2019
OPÉRATIONS RÉELLES		312 946,00	284 974,74
D002	Déficit d'investissement reporté	58 507,12	58 507,12
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Chap.16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	33 986,00	33 985,28
1641	Emprunts en euro	33 986,00	33 985,28
Chap. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 600,00	8 927,80
2031	Frais d'études	7 400,00	7 336,80
2051	Concessions et droits similaires	3 000,00	1 551,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 200,00	40,00
Chap. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 009,00	2 623,08
2151	Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux de voirie	0,00	0,00
2183 218	- Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique	4 009,00	414,00
2184 218	- Autres immobilisations corporelles - Mobilier	3 000,00	2 209,08
2188 218	- Autres immobilisations corporelles - Autres	0,00	0,00
Chap. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	197 843,88	180 931,46
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00
2317	Immobilisations corporelles en cours - reçues au titre d'une mise à disposition	197 843,88	180 931,46
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	10 025,00	10 025,00
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 025,00	10 025,00
1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département	10 025,00	10 025,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR A SECTION	0,00	0,00
		0,00	0,00
		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		264 463,88	236 492,62
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ		322 971,00	294 999,74

INVESTISSEMENT Recettes Budget Général			
RECETTES		BP 2019	CA 2019
OPÉRATIONS RÉELLES		266 779,00	99 631,00
R002	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
Chap. 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	44 605,00	44 606,00
10222	Dotations et fonds d'investissement - F.C.T.V.A.	25 254,40	25 255,40
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 350,60	19 350,60
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	100 025,00	55 025,00
1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département	0,00	0,00
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables -Département	100 025,00	55 025,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	0,00	0,00
Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	122 149,00	0,00
1641	Produits des emprunts	122 149,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	56 192,00	9 605,25
021	Virement de la section de fonctionnement	46 586,00	0,00
Chap. 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
Chap. 28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	9 606,00	9 605,25
28041482	Subventions d'équipement versées aux organismes publics - Bâtiments et installations	4 070,00	4 069,95
28051	Amortissements immos incorporelles-Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires (logiciels)	1 798,00	1 797,60
28183	Amortissements immos corporelles-Matériel de bureau et matériel informatique	3 738,00	3 737,70
28184	Amortissements immos corporelles-Mobilier	0,00	0,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR A SECTION	0,00	0,00
		0,00	0,00
		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		322 971,00	109 236,25
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ		322 971,00	109 236,25

1- Présentation

M. le Président présente l'affectation des résultats de l'exercice 2019 concernant le budget général.

2- Extrait de la délibération

Le Comité syndical, réuni sous la Présidence de Jacques BOUYGUE, Président,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget Général,
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Excédents	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....	81 029,87
Déficit d'investissement antérieur reporté.....	-58 507,12
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12	
Solde d'exécution de l'exercice.....	-127 256,37
Solde d'exécution cumulé.....	-185 763,49
Restes à réaliser au 31/12	
Dépenses d'investissement.....	8 707,00
Recettes d'investissement.....	137 240,00
Solde	128 533,00
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12	
Rappel du solde d'exécution cumulé.....	-185 763,49
Rappel du solde des restes à réaliser.....	128 533,00
Solde de financement total.....	-57 230,49
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice.....	20 079,66
Résultat antérieur.....	81 029,87
Total à affecter.....	101 109,53

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2020	
A) EXCEDENT.....	
- Exécution du virement à la section d'investissement.....	57 230,49
Solde disponible.....	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes).....	43 879,04
B) DEFICIT.....	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	0

D2020-17-G - Budget Général - Répartition des charges entre Budget Général et Budgets annexes

1- Présentation

M. le Président propose le projet de délibération concernant la répartition des charges entre le Budget Général et les Budgets annexes.

Le Budget Général supportant la plupart des dépenses de fonctionnement (charges de personnel, fournitures...), il propose la répartition suivante, sur la base du compte administratif de l'exercice 2019 du Budget Général :

Le montant total de la participation 2020 s'élève à 171 124 € dont :

- À la charge du budget Eau potable : 145 455 € (85%) ;
- À la charge du budget Assainissement collectif : 25 669 € (15%).

2- Extrait de la délibération

Vu la délibération du Comité syndical n° 7-2017 du 19 Janvier 2017 définissant le nombre de budgets à créer dans le cadre de la création du Syndicat Mixte BELLOVIC ;

Vu la délibération du Comité syndical n°49-2018 du 30 novembre 2018, approuvant la dissolution du budget annexe Production (n° SIRET 200 070 597 00048) dont les recettes et dépenses ont été intégrées au 1^{er} janvier 2019 au budget annexe Eau potable unique.

Monsieur le Président rappelle que les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif n'entrent pas dans le Budget Général de la collectivité.

Le Budget Général porte la plupart des dépenses générales permettant le fonctionnement du Syndicat (indemnités et charges salariales et patronales de tous les agents et élus chapitre 012 du budget) et tous les frais de gestion communs faisant partie du chapitre 011 du budget (fournitures administratives, assurances, locations, frais de télécommunication, frais de gestion, déplacements, indemnités comptable etc...).

À ce titre, il convient de considérer des taux de participation de chaque budget annexe au Budget Général de BELLOVIC.

Monsieur le Président propose la répartition suivante, sur la base du compte administratif de l'exercice 2019 du Budget Général :

	Budget Eau Potable	Budget Assainissement
Chapitre 012	85 %	15 %
Chapitre 65 (<i>Comptes relatifs aux indemnités des élus</i>)	85 %	15 %
Chapitre 011	85 %	15 %

Le montant total de la participation 2020 s'élève à **171 124 €** dont :

- A la charge du budget Eau potable : 145 455 €
- A la charge du budget Assainissement collectif : 25 669 €.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** la participation des budgets annexes au Budget Général aux taux détaillés ci-dessus.
- **Indique** que les montants des participations seront inscrits aux budgets Eau potable (27200) et Assainissement collectif (27300) pour les exercices 2020.

D2020-18-G - Budget Général - Vote du Budget 2020

1- Présentation

M. le Président propose de passer au vote du budget général 2020.

Une présentation en est faite aux membres du Comité.

2- Extrait de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les nouvelles dispositions de la loi NOTRe ;

Vu les délibérations N°2020-15-G du 10 Mars 2020 adoptant le compte administratif du Budget Général pour l'exercice 2019 ;

Vu les délibérations N°2020-16-G du 10 Mars 2020 approuvant l'affectation des résultats du compte administratif 2019 ;

Vu la délibération N°20120-17-G du 10 Mars 2020 approuvant les modalités de participation des budgets Eau potable et Assainissement collectif au Budget Général pour les exercices 2020 ;

Monsieur le Président Jacques BOUYGUE présente le projet du budget primitif du Budget Général pour l'exercice 2020. Celui-ci peut être synthétisé comme suit :

EXPLOITATION

		Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
VOTE	Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	323 484,00	279 604,96
	+	+	+
REPORT S	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent		
	002 Résultat d'exploitation reporté		43 879,04
	=	=	=
	Total de la section d'exploitation	323 484,00	323 484,00

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris les comptes 1064 et 1068)	688 627,51	745 858,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	8 707,00	137 240,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	185 763,49	
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	883 098,00	883 098,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 206 582,00	1 206 582,00
------------------------	---------------------	---------------------

Considérant l'étude par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Adopte** le budget primitif du Budget Général (27000) pour l'exercice 2020.
- **Charge** Monsieur le Président de son exécution.

Budget primitif 2020 – Budget Général – Détails de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES Budget Général				
DEPENSES		BP 2019	CA 2019	BP 2020 Propositions
OPÉRATIONS RÉELLES		238 599,00	184 518,25	268 947,00
D001	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
Chap. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	85 755,45	51 475,67	112 134,00
Chap. 60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	6 250,00	3 453,81	10 750,00
60618	Autres fournitures non stockables	50,00	0,00	50,00
60622	Fournitures non stockées - Carburants	1 500,00	1 812,72	2 000,00
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	500,00	63,23	500,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	26,19	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	100,00	21,70	100,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 529,97	2 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00	6 000,00
Chap. 61	SERVICES EXTERIEURS	36 400,45	18 309,89	50 184,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	3 443,00
6135	Locations mobilières	6 000,00	4 676,89	6 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 480,00	6 480,00	6 840,00
61551	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roulant	1 000,00	586,08	1 000,00
6156	Maintenances (logiciels et copieur)	6 426,00	2 916,34	6 264,00
6161	Assurances - Multirisques	4 000,00	3 066,12	4 000,00
6188	Divers - Autres frais divers	12 494,45	584,46	22 637,00
Chap. 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	43 105,00	29 711,97	50 200,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 500,00	1 009,45	1 500,00
6232	Publicité, publications, relations publiques - Fêtes et cérémonies	5 000,00	3 654,18	5 000,00
6236	Publicité, publications, relations publiques - Catalogues et imprimés	1 000,00	450,46	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	198,70	1 000,00
6257	Réceptions	5 000,00	1 554,09	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	1 611,67	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	7 305,00	1 755,45	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	200,00
62878	Remboursements de frais - A d'autres organismes	21 000,00	19 477,97	21 000,00
6288	Autres participations	0,00	0,00	10 000,00
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0,00	0,00	1 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	1 000,00
6356	Redevance occupation domaine pub	0,00	0,00	0,00
Chap. 012	CHARGES DE PERSONNEL	127 310,00	109 566,78	127 220,00
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 820,00	1 338,40	1 820,00
6332	Cotisations au FNAL	80,00	56,02	80,00
6336	Cotisations Centre de Gestion	1 740,00	1 282,38	1 740,00
Chap. 64	CHARGES DE PERSONNEL	125 490,00	108 228,38	125 400,00
6411	Salaires appointements	66 000,00	57 603,35	75 110,00
6413	Personnel non titulaire	19 000,00	19 045,49	10 000,00
6451	Cotisations patronales à URSSAF	13 000,00	10 953,32	13 000,00
6453	Cotisations Caisses retraites	17 000,00	13 566,23	17 000,00
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	1 000,00	519,07	1 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 000,00	4 775,92	6 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	2 400,00	1 117,00	2 200,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	870,00	623,00	870,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	220,00	25,00	220,00
AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES		25 533,55	23 475,80	29 593,00
Chap. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 000,00	19 942,25	25 700,00
6531	Indemnités des élus	20 000,00	19 176,63	24 200,00
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	764,16	1 500,00
65888	Autres charges de gestion courante - Autres	0,00	1,46	0,00
Chap. 66	CHARGES FINANCIERES	3 533,55	3 533,55	3 893,00
66111	Intérêts emprunts réglés à échéance	3 640,00	3 640,00	3 581,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-106,45	-106,45	-188,21
6688	Autres charges financières	0,00	0,00	500,21
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	56 192,00	9 605,25	54 537,00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	46 586,00	0,00	48 993,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	9 606,00	9 605,25	5 544,00
Chap. 68	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 606,00	9 605,25	5 544,00
6811	Dotation aux amortissements	9 606,00	9 605,25	5 544,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		56 192,00	9 605,25	54 537,00
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE		294 791,00	194 123,50	323 484,00
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE CUMUL		294 791,00	194 123,50	323 484,00

FONCTIONNEMENT Recettes Budget Général				
RECETTES		BP 2019	CA 2019	BP 2020 Propositions
	OPÉRATIONS RÉELLES	294 791,00	295 233,03	323 484,00
R001	Excédent de fonctionnement reporté	81 029,87	81 029,87	43 879,04
	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	213 761,13	214 203,16	279 604,96
Chap. 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	213 395,00	213 394,88	279 598,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	105 965,00	105 964,88	108 474,00
70878	Remboursements de frais - par d'autres redevables	107 430,00	107 430,00	171 124,00
Chap. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6,13	2,46	6,96
7588	Autres produits divers de gestion courante	6,13	2,46	6,96
Chap. 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	130,00	130,51	0,00
744	FCTVA	130,00	130,51	0,00
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	230,00	675,31	0,00
7788	Autres produits exceptionnels - Produits exceptionnels divers	230,00	649,50	0,00
773	Mandats annulés	0,00	25,81	0,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET SUR DEPRECIAT	0,00	0,00	0,00
7811	reprise de provisions	0,00	0,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	0,00	0,00	0,00
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
777	Quote part subventions	0,00	0,00	0,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION DE L'EXERCICE	213 761,13	214 203,16	279 604,96
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION CUMULÉ	294 791,00	295 233,03	323 484,00

Budget primitif 2020 – Budget Général – Détails de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES Budget Général						
DEPENSES		BP 2019	CA 2019	Propositions BP 2020	Report 2019	TOTAL Propositions Budget 2020
OPÉRATIONS RÉELLES		312 946,00	284 974,74	874 391,00	8 707,00	883 098,00
D002	Déficit d'investissement reporté	58 507,12	58 507,12	185 763,49	0,00	185 763,49
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap.16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	33 986,00	33 985,28	40 993,00	0,00	40 993,00
1641	Emprunts en euro	33 986,00	33 985,28	40 993,00	0,00	40 993,00
Chap. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 600,00	8 927,80	3 000,00	5 112,00	8 112,00
2031	Frais d'études	7 400,00	7 336,80	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	3 000,00	1 551,00	3 000,00	0,00	3 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 200,00	40,00	0,00	5 112,00	5 112,00
Chap. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 009,00	2 623,08	5 000,00	3 595,00	8 595,00
2151	Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	218 - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique	4 009,00	414,00	1 000,00	3 595,00	4 595,00
2184	218 - Autres immobilisations corporelles - Mobilier	3 000,00	2 209,08	4 000,00	0,00	4 000,00
2188	218- Autres immobilisations corporelles - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	197 843,88	180 931,46	639 634,51	0,00	639 634,51
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immobilisations corporelles en cours - reçues au titre d'une mise à disposition	197 843,88	180 931,46	639 634,51	0,00	639 634,51
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	10 025,00	10 025,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 025,00	10 025,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département	10 025,00	10 025,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR A SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		264 463,88	236 492,62	688 627,51	8 707,00	697 334,51
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ		322 971,00	294 999,74	874 391,00	8 707,00	883 098,00

INVESTISSEMENT Recettes Budget Général						
RECETTES		BP 2019	CA 2019	Propositions BP 2020	Report 2019	TOTAL Propositions Budget 2020
OPÉRATIONS RÉELLES		266 779,00	99 631,00	691 321,00	137 240,00	828 561,00
R002	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	44 605,00	44 606,00	87 290,90	0,00	87 290,90
10222	Dotations et fonds d'investissement - F.C.T.V.A.	25 254,40	25 255,40	30 060,41	0,00	30 060,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 350,60	19 350,60	57 230,49	0,00	57 230,49
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	100 025,00	55 025,00	45 000,00	45 000,00	90 000,00
1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département	0,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables -Département	100 025,00	55 025,00	45 000,00	0,00	45 000,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	122 149,00	0,00	559 030,10	92 240,00	651 270,10
1641	Produits des emprunts	122 149,00	0,00	559 030,10	92 240,00	651 270,10
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	56 192,00	9 605,25	54 537,00	0,00	54 537,00
021	Virement de la section de fonctionnement	46 586,00	0,00	48 993,00	0,00	48 993,00
Chap. 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	9 606,00	9 605,25	5 544,00	0,00	5 544,00
28041482	Subventions d'équipement versées aux organismes publics - Bâtiments et installations	4 070,00	4 069,95	1 468,00	0,00	1 468,00
28051	Amortissements immos incorporelles-Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires (logiciels)	1 798,00	1 797,60	1 416,00	0,00	1 416,00
28183	Amortissements immos corporelles-Matériel de bureau et matériel informatique	3 738,00	3 737,70	2 473,00	0,00	2 473,00
28184	Amortissements immos corporelles-Mobilier	0,00	0,00	187,00	0,00	187,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR A SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		322 971,00	109 236,25	745 858,00	137 240,00	883 098,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ		322 971,00	109 236,25	745 858,00	137 240,00	883 098,00

BUDGET EAU POTABLE

D2020-19-E- Budget Eau potable - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019

1- Présentation

M. le Président passe la parole à M. le Trésorier afin de présenter le compte de gestion du budget eau potable.

M. le Trésorier conclut sa présentation sur le fait que le compte de gestion est identique aux montants indiqués dans le compte administratif.

2- Extrait de la délibération

Aux termes de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical, doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur Patrick BRACHET, Trésorier de Meyssac.

Concernant le Budget Eau potable de l'exercice 2019 :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que la gestion est bonne :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles de la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** le compte de gestion du **Budget Eau potable (27200)** dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D2020-20-E Budget Production dissous - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019

1- Présentation

M. le Président passe la parole à M. le Trésorier afin de présenter le compte de gestion du budget eau potable.

M. le Trésorier conclut sa présentation sur le fait que le compte de gestion est identique aux montants indiqués dans le compte administratif.

M. le Président rappelle que ce budget a été intégré au Budget Eau potable au 1er janvier 2019.

Quelques mouvements de transferts ont été effectués en 2019 et nécessitent l'approbation du compte de gestion 2019.

2- Extrait de la délibération

Aux termes de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical, doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur Patrick BRACHET, Trésorier de Meyssac.

Concernant le Budget Production de l'exercice 2019 :

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que la gestion est bonne :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles de la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** le compte de gestion du **Budget Production (27100)** dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D2020-21-E - Budget Eau potable – Approbation du compte administratif de l'exercice 2019

1- Présentation

M. le Président donne la parole M. Bernard REYNAL, 3^{ème} Vice-Président, afin de présider la séance pour le vote du compte administratif du Budget Eau potable. M. le Président se retire.

Le compte administratif est présenté à l'ensemble du Comité.

2- Extrait de la délibération

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités du scrutin pour le vote des délibérations ;

Vu le CGCT et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Bernard REYNAL, troisième Vice-Président, a été désigné pour présider la séance de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Jacques BOUYGUE, Président du Syndicat, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Bernard REYNAL pour le vote du compte administratif du Budget Eau potable ;

Le Comité syndical, examine le compte administratif du Budget Eau potable du Syndicat Mixte BELLOVIC de l'exercice 2019, dressé par Monsieur le Président Jacques BOUYGUE, qui peut être synthétisé comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	2 128 334,41	1 634 996,56	1 866 890,07	2 843 369,50	3 995 224,48	4 478 366,06
Résultats de clôture	493 337,85			976 479,43		483 141,58
Résultats reportés		1 288 812,01	706 735,44		706 735,44	1 288 812,01
Restes à réaliser			446 796,46	631 059,00	446 796,46	631 059,00
Opérations de l'exercice cumulés	2 128 334,41	2 923 808,57	3 020 421,97	3 474 428,50	5 148 756,38	6 398 237,07
RÉSULTATS DÉFINITIFS		795 474,16	0,00	454 006,53		1 249 480,69

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré hors de la présence de Monsieur le Président Jacques BOUYGUE, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2019 du Budget Eau potable (27200).
- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif 2019 – Budget Eau potable – Détails de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES EAU POTABLE				
DEPENSES		BP 2019	CA 2019	
OPÉRATIONS RÉELLES		703 075,00	403 113,40	
D001	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	
Chap. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	502 363,40	224 977,17	
Chap. 60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	0,00	0,00	
605	Achats d'eau	0,00	0,00	
Chap. 61	SERVICES EXTERIEURS	191 676,40	75 232,37	
611	Sous-traitance générale	56 674,00	56 673,56	
61528	Entretiens autres	9 686,00	7 799,52	
6161	Assurances	10 650,00	10 759,29	
617	Etudes et recherches	51 500,00	0,00	
618	Divers	63 166,40	0,00	
Chap. 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	179 811,00	98 631,80	
6226	Honoraires	30 800,00	6 800,00	
6228	Divers	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	300,00	0,00	
6237	Publications	0,00	216,80	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	300,00	
6281	Concours	30 000,00	0,00	
6287	Remboursements de frais	91 315,00	91 315,00	
6288	Autres participations	27 396,00	0,00	
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	130 876,00	51 113,00	
63512	Impôts fonciers	400,00	290,00	
63513	Autres impôts locaux	300,00	0,00	
6358	Autres droits	8 176,00	0,00	
6371	Redevance Agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	102 000,00	50 823,00	
6378	Autres taxes et redevances	20 000,00	0,00	
AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES		200 711,60	178 136,23	
Chap. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	15 000,00	2 695,42	
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	2 695,42	
Chap. 66	CHARGES FINANCIERES	175 711,60	175 440,81	
66111	Intérêts emprunts réglés à échéance	176 557,00	177 086,21	
66112	Intérêts Rattachement des ICNE	-1 645,40	-1 645,40	
	ICNE de l'exercice 2019		53 718,52	
	ICNE N-1 2018		56 212,75	
			- 2 494,23	
6616	Intérêts bancaires			
6688	Autres charges financières	800,00	0,00	
Chap. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	2 265 343,00	1 725 220,43	
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	540 100,00	0,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	1 725 243,00	1 725 220,43	
Chap. 68	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 725 243,00	1 725 220,43	
6811	Dotation aux amortissements	1 725 243,00	1 725 220,43	
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 265 343,00	1 725 220,43	
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE		2 968 418,00	2 128 333,83	
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE CUMUL		2 968 418,00	2 128 333,83	

FONCTIONNEMENT Recettes EAU POTABLE			
RECETTES		BP 2019	CA 2019
OPÉRATIONS RÉELLES		2 703 469,00	2 658 861,58
R001	Excédent de fonctionnement reporté	1 288 812,01	1 288 812,01
Chap. 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00
Chap. 64	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00
64198	Remboursements GROUPAMA CIGAC	0,00	0,00
AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES		1 414 656,99	1 370 049,57
Chap. 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	1 300 000,00	697 926,22
70111	Ventes d'eau aux abonnés (SURTAXE EAU)	1 300 000,00	697 926,22
Chap. 74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation (Participations des communes)	0,00	0,00
Chap. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 599,99	10 433,54
7588	Produits divers de gestion courante - Autres (Redevance FTélécom mobiles et remb. hypothèques)	12 599,99	10 433,54
Chap. 76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	102 057,00	661 689,81
778	Autres produits exceptionnels	102 000,00	661 632,81
773	Mandats annulés	57,00	57,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET SUR DEPRECIAT	0,00	0,00
7811	reprise de provisions	0,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	264 949,00	264 946,99
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	264 949,00	264 946,99
777	Quote part subventions	264 949,00	264 946,99
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		264 949,00	264 946,99
TOTAL RECETTES EXPLOITATION DE L'EXERCICE		1 679 605,99	1 634 996,56
TOTAL RECETTES EXPLOITATION CUMULÉ		2 968 418,00	2 923 808,57

Compte administratif 2019 – Budget Eau potable – Détails de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES EAU POTABLE			BP 2019	CA 2019
DEPENSES				
OPÉRATIONS RÉELLES			4 260 532,00	2 308 678,52
D002	Déficit d'investissement reporté		706 735,44	706 735,44
020	Dépenses imprévues		99 106,56	0,00
Chap.16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		540 100,00	534 829,87
1641	Emprunts en euro		490 100,00	484 829,87
1687	Autres dettes (Avance remb agence eau)		50 000,00	50 000,00
Chap. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		304 914,00	40 503,34
2031	Frais d'études		300 000,00	39 516,34
2088	Autres immobilisations		4 914,00	987,00
Chap. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		400,00	400,00
2111	Terrains nus		400,00	400,00
Chap. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS		2 609 276,00	1 026 209,87
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques		2 609 276,00	1 026 209,87
Chap. 040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION		264 949,00	264 946,99
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		264 949,00	264 946,99
139111	Subventions d'équipement - Établissement Nationaux - Agence de l'eau		93 766,00	93 765,13
139118	Subventions d'équipement - Établissement Nationaux - Autres		85 805,00	89 805,06
13913	Subventions d'équipement - Départements		34 422,00	34 422,23
13914	Subventions d'équipement - Communes		2 468,00	2 467,51
13915	Subventions d'équipement - Groupements de collectivités		2 578,00	2 577,65
13916	Subventions d'équipement - Autres établissements publics locaux		24 533,00	24 533,15
13917	Subventions d'équipement - Budget communautaire et Fonds structurels		1 858,00	1 857,84
13918	Subventions d'équipement - Autres		19 519,00	15 518,42
Chap. 041	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR A SECTION		0,00	0,00
Chap. 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0,00	0,00
2762	Autres créances immobilisées - Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			3 818 745,56	1 866 890,07
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ			4 525 481,00	2 573 625,51

INVESTISSEMENT Recettes EAU POTABLE			
RECETTES		BP 2019	CA 2019
OPÉRATIONS RÉELLES		2 260 138,00	1 118 149,07
R002	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00
Chap. 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	360 326,78	360 326,78
1068	Besoin de financement	360 326,78	360 326,78
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	889 810,54	757 822,29
13111	Subventions Investissement-Equipement (Agence de l'eau)	588 786,54	458 670,29
1313	Subventions Investissement-Equipement (Département)	301 024,00	299 152,00
Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 010 000,68	0,00
1641	Produits des emprunts	1 010 000,68	0,00
Chap. 040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	2 265 343,00	1 725 220,43
021	Virement de la section de fonctionnement	540 100,00	0,00
Chap. 28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	1 725 243,00	1 725 220,43
2805	Amortissements immos incorporelles-Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires (logiciels)	91,00	91,20
281311	Amortissements immos corporelles-Bâtiments d'exploitation	105 597,00	105 597,30
281531	Amortissements immos corporelles-Réseaux d'adduction d'eau	660 836,00	660 835,57
28154	Matériel industriel	40 930,00	40 930,04
281561	Amortissements immos corporelles-Service de distribution d'eau (Compteurs)	26 954,00	26 953,62
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	881 999,00	881 999,14
28184	Amortissements immos corporelles-Mobilier (Panneaux)	64,00	64,10
28188	Amortissements immos corporelles-Autres	8 772,00	8 749,46
Chap. 041	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR A SECTION	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		4 525 481,00	2 843 369,50
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ		4 525 481,00	2 843 369,50

D2020-22-E Budget Eau potable - Affectation des résultats de l'exercice 2019

1- Présentation

M. le Président présente l'affectation des résultats de l'exercice 2019 concernant le budget eau potable.

2- Extrait de la délibération

Le Comité syndical, réuni sous la Présidence de Jacques BOUYGUE, Président,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget Eau potable,
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Excédents	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....	1 288 812,01
Déficit d'investissement antérieur reporté.....	-706 735,44
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12	
Solde d'exécution de l'exercice.....	976 479,43
Solde d'exécution cumulé.....	269 743,99
Restes à réaliser au 31/12	
Dépenses d'investissement.....	446 796,46
Recettes d'investissement.....	631 059,00
Solde	184 262,54
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12	
Rappel du solde d'exécution cumulé.....	269 743,99
Rappel du solde des restes à réaliser.....	184 262,54
Solde de financement total.....	454 006,53
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice.....	-493 337,85
Résultat antérieur.....	1 288 812,01
Total à affecter.....	795 474,16

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2020	
A) EXCEDENT	
- Exécution du virement à la section d'investissement.....	0
Solde disponible.....	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes).....	795 474,16
B) DEFICIT	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	0

D2020-23-E Budget Eau potable - Vote du Budget 2020

1- Présentation

M. le Président propose de passer au vote du budget eau potable 2020.
Une présentation en est faite aux membres du Comité.

2- Extrait de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les nouvelles dispositions de la loi NOTRe ;

Vu la délibération N°2020-21-E du 10 mars 2020 adoptant le compte administratif du Budget Eau potable pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération N°2020-22-E du 10 mars 2020 approuvant l'affectation des résultats du compte administratif 2019 du Budget Eau potable ;

Vu la délibération N°20120-17-G du 10 Mars 2020 approuvant les modalités de participation des budgets Eau potable et Assainissement collectif au Budget Général pour les exercices 2020 ;

Monsieur le Président présente le projet du budget primitif du Budget Eau Potable pour l'exercice 2020. Celui-ci peut être synthétisé comme suit :

EXPLOITATION

		Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
VOTE	Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	2 425 421,00	1 629 946,84
	+	+	+
REPORT S	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent		
	002 Résultat d'exploitation reporté		795 474,16
	=	=	=
	Total de la section d'exploitation	2 425 421,00	2 425 421,00

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 954 092,54	2 500 086,01
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	446 796,46	631 059,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		269 743,99
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	3 400 889,00	3 400 889,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	5 826 310,00	5 826 310,00
------------------------	--------------	--------------

Considérant l'étude par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Adopte** le budget primitif du Budget Eau Potable (27200) pour l'exercice 2020.
- **Charge** Monsieur le Président de son exécution.

Budget primitif 2020 – Budget Eau potable – Détails de la section de fonctionnement :

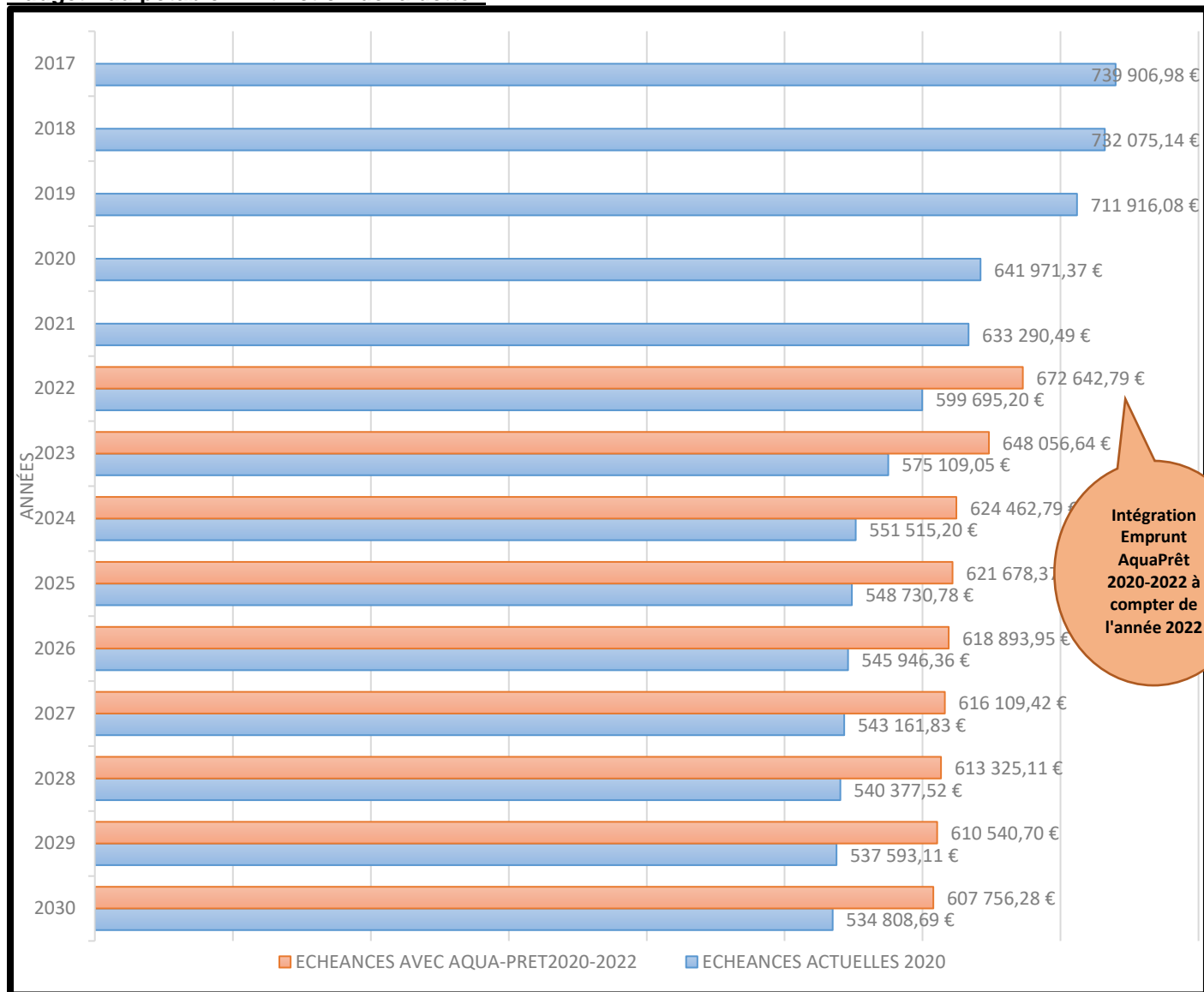
FONCTIONNEMENT DEPENSES EAU POTABLE					
DEPENSES			BP 2019	CA 2019	Propositions BP 2020
OPÉRATIONS RÉELLES			703 075,00	403 113,40	892 689,99
D001	Déficit de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00
Chap. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		502 363,40	224 977,17	681 552,99
Chap. 60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		0,00	0,00	10 000,00
605	Achats d'eau		0,00	0,00	10 000,00
Chap. 61	SERVICES EXTERIEURS		191 676,40	75 232,37	136 392,00
611	Sous-traitance générale		56 674,00	56 673,56	0,00
61528	Entretiens autres		9 686,00	7 799,52	9 686,00
6161	Assurances		10 650,00	10 759,29	11 190,00
617	Etudes et recherches		51 500,00	0,00	51 500,00
618	Divers		63 166,40	0,00	64 016,00
Chap. 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		179 811,00	98 631,80	412 735,99
6226	Honoraires		30 800,00	6 800,00	30 800,00
6228	Divers		0,00	0,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés		300,00	0,00	300,00
6237	Publications		0,00	216,80	0,00
627	Services bancaires et assimilés		0,00	300,00	0,00
6281	Concours		30 000,00	0,00	30 000,00
6287	Remboursements de frais		91 315,00	91 315,00	145 455,00
6288	Autres participations		27 396,00	0,00	203 180,99
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		130 876,00	51 113,00	122 425,00
63512	Impôts fonciers		400,00	290,00	400,00
63513	Autres impôts locaux		300,00	0,00	300,00
6358	Autres droits		8 176,00	0,00	8 176,00
6371	Redevance Agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau		102 000,00	50 823,00	65 549,00
6378	Autres taxes et redevances		20 000,00	0,00	48 000,00
AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES			200 711,60	178 136,23	211 137,00
Chap. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR		15 000,00	2 695,42	30 000,00
6541	Créances admises en non-valeur		15 000,00	2 695,42	30 000,00
Chap. 66	CHARGES FINANCIERES		175 711,60	175 440,81	171 137,00
66111	Intérêts emprunts réglés à échéance		176 557,00	177 086,21	172 639,00
66112	Intérêts Rattachement des ICNE		-1 645,40	-1 645,40	-2 502,00
	ICNE de l'exercice 2019				53 718,52
	ICNE N-1 2018				56 212,75
					- 2 494,23
6616	Intérêts bancaires		0,00	0,00	0,00
6688	Autres charges financières		800,00	0,00	1 000,00
Chap. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 000,00	0,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles		10 000,00	0,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues		0,00	0,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION		2 265 343,00	1 725 220,43	1 532 731,01
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		540 100,00	0,00	718 487,01
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO		1 725 243,00	1 725 220,43	814 244,00
Chap. 68	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		1 725 243,00	1 725 220,43	814 244,00
6811	Dotation aux amortissements		1 725 243,00	1 725 220,43	814 244,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			2 265 343,00	1 725 220,43	1 532 731,01
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE			2 968 418,00	2 128 333,83	2 425 421,00
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE CUMUL			2 968 418,00	2 128 333,83	2 425 421,00

FONCTIONNEMENT Recettes EAU POTABLE				
				Propositions
RECETTES		BP 2019	CA 2019	BP 2020
	OPÉRATIONS RÉELLES	2 703 469,00	2 658 861,58	2 156 074,00
R001	Excédent de fonctionnement reporté	1 288 812,01	1 288 812,01	795 474,16
Chap. 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
Chap. 64	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00
64198	Remboursements GROUPAMA CIGAC	0,00	0,00	0,00
	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	1 414 656,99	1 370 049,57	1 360 599,84
Chap. 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	1 300 000,00	697 926,22	1 350 000,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés (SURTAXE EAU)	1 300 000,00	697 926,22	1 350 000,00
Chap. 74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation (Participations des communes)	0,00	0,00	0,00
Chap. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 599,99	10 433,54	10 599,84
7588	Produits divers de gestion courante - Autres (Redevance FTélécom mobiles et remb. hypothèques)	12 599,99	10 433,54	10 599,84
Chap. 76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	102 057,00	661 689,81	0,00
7717	Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	102 000,00	661 632,81	0,00
773	Mandats annulés	57,00	57,00	0,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET SUR DEPRECIAT	0,00	0,00	0,00
7811	reprise de provisions	0,00	0,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	264 949,00	264 946,99	269 347,00
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	264 949,00	264 946,99	269 347,00
777	Quote part subventions	264 949,00	264 946,99	269 347,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	264 949,00	264 946,99	269 347,00
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION DE L'EXERCICE	1 679 605,99	1 634 996,56	1 629 946,84
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION CUMULÉ	2 968 418,00	2 923 808,57	2 425 421,00

Budget primitif 2020 – Eau potable – Détails de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES EAU POTABLE						
DEPENSES		BP 2019	CA 2019	Propositions BP 2020	Report 2019	TOTAL Propositions Budget 2020
OPÉRATIONS RÉELLES		4 260 532,00	2 308 678,52	2 684 745,54	446 796,46	3 131 542,00
D002	Déficit d'investissement reporté	706 735,44	706 735,44	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	99 106,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap.16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	540 100,00	534 829,87	509 334,00	0,00	509 334,00
1641	Emprunts en euro	490 100,00	484 829,87	419 334,00	0,00	419 334,00
1687	Autres dettes (Avance remb agence eau)	50 000,00	50 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00
Chap. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	304 914,00	40 503,34	20 000,00	220 054,60	240 054,60
2031	Frais d'études	300 000,00	39 516,34	10 000,00	219 004,60	229 004,60
2088	Autres immobilisations	4 914,00	987,00	10 000,00	1 050,00	11 050,00
Chap. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	400,00	400,00	4 000,00	0,00	4 000,00
2111	Terrains nus	400,00	400,00	4 000,00	0,00	4 000,00
Chap. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 609 276,00	1 026 209,87	2 151 411,54	226 741,86	2 378 153,40
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	2 609 276,00	1 026 209,87	2 151 411,54	226 741,86	2 378 153,40
Chap. 040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	264 949,00	264 946,99	269 347,00	0,00	269 347,00
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	264 949,00	264 946,99	269 347,00	0,00	269 347,00
139111	Subventions d'équipement - Établissement Nationaux - Agence de l'eau	93 766,00	93 765,13	115 877,00	0,00	115 877,00
139118	Subventions d'équipement - Établissement Nationaux - Autres	85 805,00	89 805,06	89 806,00	0,00	89 806,00
13913	Subventions d'équipement - Départements	34 422,00	34 422,23	43 819,00	0,00	43 819,00
13914	Subventions d'équipement - Communes	2 468,00	2 467,51	2 468,00	0,00	2 468,00
13915	Subventions d'équipement - Groupements de collectivités	2 578,00	2 577,65	0,00	0,00	0,00
13916	Subventions d'équipement - Autres établissements publics locaux	24 533,00	24 533,15	0,00	0,00	0,00
13917	Subventions d'équipement - Budget communautaire et Fonds structurels	1 858,00	1 857,84	1 858,00	0,00	1 858,00
13918	Subventions d'équipement - Autres	19 519,00	15 518,42	15 519,00	0,00	15 519,00
Chap. 041	OPÉRATIONS D'ORDRE AL'INTÉRIEUR A SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2762	Autres créances immobilisées - Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		3 818 745,56	1 866 890,07	2 954 092,54	446 796,46	3 400 889,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ		4 525 481,00	2 573 625,51	2 954 092,54	446 796,46	3 400 889,00
INVESTISSEMENT Recettes EAU POTABLE						
RECETTES		BP 2019	CA 2019	Propositions BP 2020	Report 2019	TOTAL Propositions Budget 2020
OPÉRATIONS RÉELLES		2 260 138,00	1 118 149,07	1 237 098,99	631 059,00	1 868 157,99
R002	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	269 743,99	0,00	269 743,99
Chap. 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	360 326,78	360 326,78	0,00	0,00	0,00
1068	Besoin de financement	360 326,78	360 326,78	0,00	0,00	0,00
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	889 810,54	757 822,29	67 355,00	131 059,00	198 414,00
13111	Subventions Investissement-Equipement (Agence de l'eau)	588 786,54	458 670,29	27 195,00	130 000,00	157 195,00
1313	Subventions Investissement-Equipement (Département)	301 024,00	299 152,00	40 160,00	1 059,00	41 219,00
Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 010 000,68	0,00	900 000,00	500 000,00	1 400 000,00
1641	Produits des emprunts	1 010 000,68	0,00	900 000,00	500 000,00	1 400 000,00
Chap. 040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	2 265 343,00	1 725 220,43	1 532 731,01	0,00	1 532 731,01
021	Virement de la section de fonctionnement	540 100,00	0,00	718 487,01	0,00	718 487,01
Chap. 28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	1 725 243,00	1 725 220,43	814 244,00	0,00	814 244,00
2805	Amortissements immos incorporelles-Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires (logiciels)	91,00	91,20	91,00	0,00	91,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	987,00	0,00	987,00
281311	Amortissements immos corporelles-Bâtiments d'exploitation	105 597,00	105 597,30	400,00	0,00	400,00
281531	Amortissements immos corporelles-Réseaux d'adduction d'eau	660 836,00	660 835,57	105 597,00	0,00	105 597,00
28154	Matériel industriel	40 930,00	40 930,04	680 358,00	0,00	680 358,00
281561	Amortissements immos corporelles-Service de distribution d'eau (Compteurs)	26 954,00	26 953,62	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	881 999,00	881 999,14	26 725,00	0,00	26 725,00
28184	Amortissements immos corporelles-Mobilier (Panneaux)	64,00	64,10	64,00	0,00	64,00
28188	Amortissements immos corporelles-Autres	8 772,00	8 749,46	22,00	0,00	22,00
Chap. 041	OPÉRATIONS D'ORDRE AL'INTÉRIEUR A SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		4 525 481,00	2 843 369,50	2 500 086,01	631 059,00	3 131 145,01
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ		4 525 481,00	2 843 369,50	2 769 830,00	631 059,00	3 400 889,00

Budget Eau potable : Extinction de la dette :



Budget Assainissement

D2020-24-A- Budget Assainissement Collectif– Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019

1- Présentation

M. le Président passe la parole à M. le Trésorier afin de présenter le compte de gestion du budget eau potable.

M. le Trésorier conclut sa présentation sur le fait que le compte de gestion est identique aux montants indiqués dans le compte administratif.

Compte de gestion approuvé à l'unanimité.

2- Extrait de la délibération

Aux termes de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical, doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur Patrick BRACHET, Trésorier de Meyssac.

Concernant le Budget Assainissement collectif de l'exercice 2019 :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que la gestion est bonne :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles de la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** le compte de gestion du **Budget Assainissement collectif (27300)** dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D2020-25-A - Budget Assainissement collectif– Approbation du compte administratif de l'exercice 2019

1- Présentation

M. le Président donne la parole M. Christophe LISSAJOUX, 2^{ème} Vice-Président, afin de présider la séance pour le vote du compte administratif du Budget Assainissement Collectif. M. le Président se retire.

Le compte administratif est présenté à l'ensemble du Comité.

2- Extrait de la délibération

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités du scrutin pour le vote des délibérations ;

Vu le CGCT et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Christophe LISSAJOUX, deuxième Vice-Président, a été désigné pour présider la séance de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Jacques BOUYGUE, Président du Syndicat, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Christophe LISSAJOUX pour le vote du compte administratif du Budget Assainissement Collectif ;

Le Comité syndical, examine le compte administratif du Budget Assainissement collectif du Syndicat Mixte BELLOVIC de l'exercice 2019, dressé par Monsieur le Président Jacques BOUYGUE, qui peut être synthétisé comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	202 553,92	253 891,12	223 680,60	185 203,85	426 234,52	439 094,97
Résultats de clôture		51 337,20	38 476,75			12 860,45
Résultats reportés		120 047,85				
Restes à réaliser			5 738,36	3 052,72	5 738,36	3 052,72
Opérations de l'exercice cumulés	202 553,92	373 938,97	229 418,96	197 940,89	431 972,88	571 879,86
RÉSULTATS DÉFINITIFS		171 385,05	31 478,07			139 906,98

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré hors de la présence de Monsieur le Président Jacques BOUYGUE, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2019 du Budget Assainissement collectif (27300).
- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif 2019 – Budget Assainissement collectif – Détails de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES Assainissement			
DEPENSES		BP 2019	CA 2019
	OPÉRATIONS RÉELLES	113 104,00	49 064,07
D001	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00
Chap. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 087,00	26 310,39
Chap. 60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	10 000,00	26,78
6061	Fournitures non stockables (eau énergie...)	0,00	26,78
6068	Fournitures diverses	10 000,00	0,00
Chap. 61	SERVICES EXTERIEURS	23 026,00	2 014,36
6161	Assurances	2 015,00	2 014,36
618	Divers	21 011,00	0,00
Chap. 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	43 881,00	24 201,25
6226	Honoraires	15 000,00	8 086,25
6287	Remboursements de frais	16 115,00	16 115,00
6288	Autres participations	12 766,00	0,00
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	180,00	68,00
63512	Impôts fonciers	130,00	68,00
6358	Autres droits	50,00	0,00
	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	36 017,00	22 753,68
Chap. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	8 000,00	136,92
6541	Créances admises en non- valeur	8 000,00	136,92
Chap. 66	CHARGES FINANCIERES	23 017,00	22 616,76
66111	Intérêts emprunts réglés à échéance	24 447,00	24 446,24
66112	intérêts Rattachement des ICNE	-1 830,00	-1 829,48
	ICNE de l'exercice 2019	13 536,01	
	ICNE N-1 2018	15 365,49	
		- 1 829,48	
6616	Intérêts bancaires	300,00	0,00
6688	Autres charges financières	100,00	0,00
Chap. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	0,00
6718	Différence surtaxes	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	253 924,00	153 489,85
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	100 150,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	153 774,00	153 489,85
Chap. 68	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	153 774,00	153 489,85
6811	Dotation aux amortissements	153 774,00	153 489,85
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	253 924,00	153 489,85
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE	367 028,00	202 553,92
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE CUMUL	367 028,00	202 553,92

FONCTIONNEMENT Recettes Assainissement			
RECETTES		BP 2019	CA 2019
	OPÉRATIONS RÉELLES	313 048,00	311 752,85
R001	Excédent de fonctionnement reporté	120 047,85	120 047,85
	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	193 000,15	191 705,00
Chap. 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	183 000,00	183 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	183 000,00	183 000,00
Chap. 74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	10 000,15	8 705,00
741	Primes d'épuration	10 000,15	8 705,00
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
773	Mandats annulés	0,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	53 980,00	62 186,12
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	53 699,00	61 905,84
777	Quote part subventions	53 699,00	53 699,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	8 206,84
Chap. 78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET	281,00	280,28
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	281,00	280,28
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00
"043	Opérations d'ordre à l'intérieur section exploitation	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	53 980,00	62 186,12
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION DE L'EXERCICE	246 980,15	253 891,12
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION CUMULÉ	367 028,00	373 938,97

Compte administratif 2019 – Budget Eau Assainissement collectif – Détails de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES Assainissement				
DEPENSES			BP 2019	CA 2019
OPÉRATIONS RÉELLES			303 934,00	160 465,82
D002	Déficit d'investissement reporté		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues		13 258,00	0,00
Chap.16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		100 150,00	100 106,66
1641	Emprunts en euro		92 150,00	92 106,35
1687	Autres dettes (Avance remb agence eau)		8 000,00	8 000,31
Chap. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		8 323,00	0,00
2088	Autres immobilisations		8 323,00	0,00
Chap. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00
2111	Terrains nus		0,00	0,00
Chap. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS		180 393,57	60 359,16
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques		180 393,57	60 359,16
Chap. 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 809,43	0,00
2762	Autres créances immobilisées - Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.		1 809,43	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION		53 699,00	53 699,00
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		53 699,00	53 699,00
139111	Subventions d'équipement - Établissement Nationaux - Agence de l'eau		27 091,00	27 090,74
13913	Subventions d'équipement - Départements		25 477,00	25 477,37
13917	Subventions d'équipement - Budget communautaire et Fonds structurels		886,00	885,71
13918	Subventions d'équipement - Autres		245,00	245,18
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR A SECTION		28 537,00	9 515,78
Chap. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00
21532	Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux d'assainissement		0,00	0,00
Chap. 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		28 256,00	9 235,50
2762	Autres créances immobilisées - Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.		28 256,00	9 235,50
Chap. 28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		281,00	280,28
28151	Amortissements immos corporelles-Installations complexes spécialisées		281,00	280,28
			0,00	0,00
Chap. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00
2088	Autres immobilisations		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			386 170,00	223 680,60
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ			386 170,00	223 680,60

INVESTISSEMENT Recettes Assainissement			
RECETTES		BP 2019	CA 2019
OPÉRATIONS RÉELLES		103 990,00	32 162,82
R002	Excédent d'investissement reporté	9 684,32	9 684,32
024	ventes	0,00	0,00
Chap. 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	0,00
1068	Besoin de financement	0,00	0,00
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 430,00	13 243,00
1313	Subventions Investissement-Equipement (Département)	12 430,00	13 243,00
Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50 000,82	0,00
1641	Produits des emprunts	50 000,82	0,00
Chap. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 809,43	0,00
2315	Immobilisations corporelles en cours-Installations, matériel et outillage techniques-(Récupération TVA)	1 809,43	0,00
Chap. 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 065,43	9 235,50
2762	Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.(Récupération TVA)	30 065,43	9 235,50
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	253 924,00	153 489,85
021	Virement de la section de fonctionnement	100 150,00	0,00
Chap. 28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	153 774,00	153 489,85
28031	Amortissements immos incorporelles-Frais d'études	1 318,00	1 317,60
28033	Amortissements immos incorporelles-Frais d'insertion	210,00	209,65
28088	Autres immobilisations incorporelles	25 048,00	25 047,10
281311	Amortissements immos corporelles-Bâtiments d'exploitation	2 071,00	2 070,27
28151	Amortissements immos corporelles-Installations complexes spécialisées	281,00	280,28
281532	Amortissements immos corporelles-Réseaux d'assainissement	124 606,00	124 324,95
28188	Amortissements immos corporelles-Autres	240,00	240,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR A SECTION	28 256,00	9 235,50
Chap. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
Chap. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	28 256,00	9 235,50
2315	Immobilisations corporelles en cours-Installations, matériel et outillage techniques-(Récupération TVA)	28 256,00	9 235,50
Chap. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		376 485,68	185 203,85
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ		386 170,00	194 888,17

1- Présentation

M. le Président présente l'affectation des résultats de l'exercice 2019 concernant le budget assainissement.

2- Extrait de la délibération

Le Comité syndical, réuni sous la Présidence de Jacques BOUYGUE, Président,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget Assainissement collectif,
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Excédents	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....	120 047,85
Déficit d'investissement antérieur reporté.....	9 684,32
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12	
Solde d'exécution de l'exercice.....	- -38 476,75
Solde d'exécution cumulé.....	-28 792,43
Restes à réaliser au 31/12	
Dépenses d'investissement.....	5 738,36
Recettes d'investissement.....	3 052,72
Solde	-2 685,64
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12	
Rappel du solde d'exécution cumulé.....	-28 792,43
Rappel du solde des restes à réaliser.....	-2 685,64
Solde de financement total.....	-31 478,07
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice.....	51 337,20
Résultat antérieur.....	120 047,85
Total à affecter.....	171 385,05

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2020	
A) EXCEDENT.....	
- Exécution du virement à la section d'investissement.....	31 478,07
Solde disponible.....	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes).....	139 906,98
B) DEFICIT.....	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	0

1- Présentation

M. le Président propose de passer au vote du budget assainissement collectif 2020.
Une présentation en est faite aux membres du Comité.

2- Extrait de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les nouvelles dispositions de la loi NOTRe ;

Vu la délibération N°2020-25-A du 10 Mars 2020 adoptant le compte administratif du Budget Assainissement collectif pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération N°2020-26-A du 10 Mars 2020 approuvant l'affectation des résultats du compte administratif 2019 ;

Vu la délibération N°20120-17-G du 10 Mars 2020 approuvant les modalités de participation des budgets Eau potable et Assainissement collectif au Budget Général pour les exercices 2020 ;

Monsieur le Président Jacques BOUYGUE présente le projet du budget primitif du Budget Assainissement collectif pour l'exercice 2020. Celui-ci peut être synthétisé comme suit :

EXPLOITATION

		Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
VOTE	Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	385 624,00	245 717,02
+		+	+
REPORT S	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent		
	002 Résultat d'exploitation reporté		139 906,98
=		=	=
Total de la section d'exploitation		385 624,00	385 624,00

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris les comptes 1064 et 1068)	367 054,21	398 532,28
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	5 738,36	3 052,72
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	28 792,43	
=		=	=
Total de la section d'investissement		401 585,00	401 585,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	787 209,00	787 209,00
------------------------	-------------------	-------------------

Considérant l'étude par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Adopte** le budget primitif du Budget Assainissement collectif (27300) pour l'exercice 2020.
- **Charge** Monsieur le Président de son exécution.

Budget primitif 2020 – Budget Assainissement collectif – Détails de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES Assainissement				
DEPENSES		BP 2019	CA 2019	BP 2020
	OPÉRATIONS RÉELLES	113 104,00	49 064,07	128 420,00
D001	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
Chap. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 087,00	26 310,39	95 366,00
Chap. 60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	10 000,00	26,78	15 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau énergie...)	0,00	26,78	0,00
6068	Fournitures diverses	10 000,00	0,00	15 000,00
Chap. 61	SERVICES EXTERIEURS	23 026,00	2 014,36	23 026,00
6161	Assurances	2 015,00	2 014,36	2 015,00
618	Divers	21 011,00	0,00	21 011,00
Chap. 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	43 881,00	24 201,25	57 160,00
6226	Honoraires	15 000,00	8 086,25	15 000,00
6227	frais actes et contentieux	0,00	0,00	3 000,00
627	services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 000,00
6287	Remboursements de frais	16 115,00	16 115,00	25 669,00
6288	Autres participations	12 766,00	0,00	12 491,00
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	180,00	68,00	180,00
63512	Impôts fonciers	130,00	68,00	130,00
6356	Redevance occupation domaine pub	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	50,00	0,00	50,00
	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	36 017,00	22 753,68	33 054,00
Chap. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	8 000,00	136,92	8 000,00
6541	Créances admises en non- valeur	8 000,00	136,92	8 000,00
Chap. 66	CHARGES FINANCIERES	23 017,00	22 616,76	20 054,00
66111	Intérêts emprunts réglés à échéance	24 447,00	24 446,24	21 116,00
66112	intérêts Rattachement des ICNE	-1 830,00	-1 829,48	-1 862,00
	ICNE de l'exercice 2019	13 536,01	0,00	0,00
	ICNE N-1 2018	15 365,49	0,00	0,00
		- 1 829,48	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
6616	Intérêts bancaires	300,00	0,00	300,00
6688	Autres charges financières	100,00	0,00	500,00
Chap. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	0,00	5 000,00
6718	Différence surtaxes	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	253 924,00	153 489,85	257 204,00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	100 150,00	0,00	103 318,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	153 774,00	153 489,85	153 886,00
Chap. 68	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	153 774,00	153 489,85	153 886,00
6811	Dotation aux amortissements	153 774,00	153 489,85	153 886,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section exploit	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	253 924,00	153 489,85	257 204,00
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE	367 028,00	202 553,92	385 624,00
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE CUMUL	367 028,00	202 553,92	385 624,00

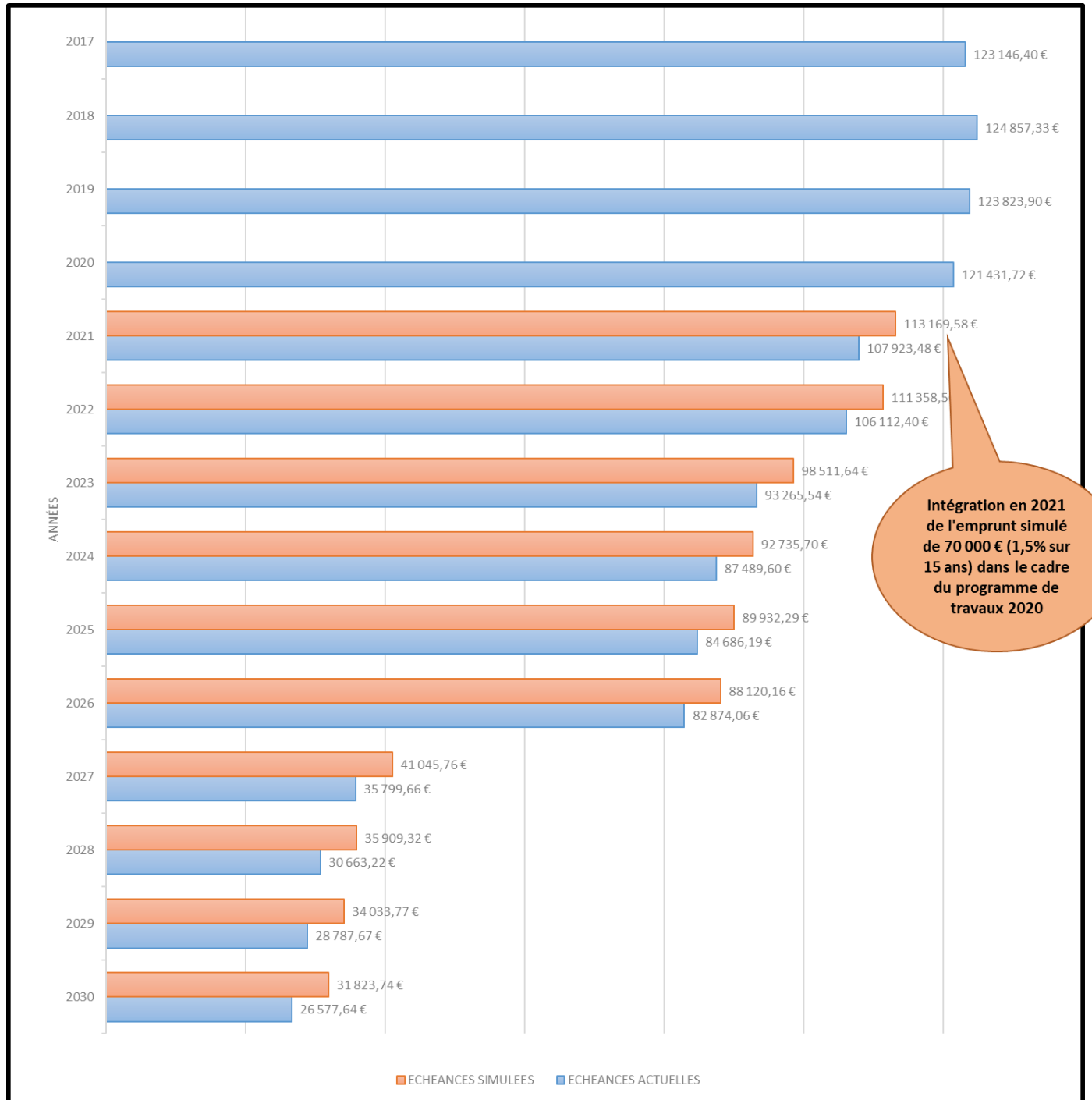
FONCTIONNEMENT Recettes Assainissement				
RECETTES		BP 2019	CA 2019	BP 2020
	OPÉRATIONS RÉELLES	313 048,00	311 752,85	331 607,00
R001	Excédent de fonctionnement reporté	120 047,85	120 047,85	139 906,98
	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	193 000,15	191 705,00	191 700,02
Chap. 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	183 000,00	183 000,00	183 000,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés (SURTAXE EAU)	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	183 000,00	183 000,00	183 000,00
Chap. 74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	10 000,15	8 705,00	8 700,02
741	Primes d'épuration	10 000,15	8 705,00	8 700,02
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés	0,00	0,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	53 980,00	62 186,12	54 017,00
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	53 699,00	61 905,84	54 017,00
777	Quote part subventions	53 699,00	53 699,00	54 017,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	8 206,84	0,00
Chap. 78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET	281,00	280,28	0,00
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	281,00	280,28	0,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00	0,00
"043	Opérations d'ordre à l'intérieur section exploitation	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	53 980,00	62 186,12	54 017,00
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION DE L'EXERCICE	246 980,15	253 891,12	245 717,02
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION CUMULÉ	367 028,00	373 938,97	385 624,00

Budget primitif 2020 – Budget Assainissement collectif – Détails de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES Assainissement					
DEPENSES	BP 2019	CA 2019	Propositions BP 2020	Report 2019	TOTAL Propositions Budget 2020
OPÉRATIONS RÉELLES	303 934,00	160 465,82	311 904,64	5 738,36	317 643,00
D002 Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	28 792,43	0,00	28 792,43
020 Dépenses imprévues	13 258,00	0,00	242,21	0,00	242,21
Chap.16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100 150,00	100 106,66	100 318,00	0,00	100 318,00
1641 Emprunts en euro	92 150,00	92 106,35	93 046,00	0,00	93 046,00
1687 Autres dettes (Avance remb agence eau)	8 000,00	8 000,31	7 272,00	0,00	7 272,00
Chap. 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 323,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
2088 Autres immobilisations	8 323,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
Chap. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
2111 Terrains nus	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
Chap. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	180 393,57	60 359,16	179 552,00	4 212,00	183 764,00
2315 Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	180 393,57	60 359,16	179 552,00	4 212,00	183 764,00
Chap. 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 809,43	0,00	0,00	1 526,36	1 526,36
2762 Autres créances immobilisées - Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	1 809,43	0,00	0,00	1 526,36	1 526,36
Chap. 042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	53 699,00	53 699,00	54 017,00	0,00	54 017,00
Chap. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	53 699,00	53 699,00	54 017,00	0,00	54 017,00
139111 Subventions d'équipement - Établissement Nationaux - Agence de l'eau	27 091,00	27 090,74	27 091,00	0,00	27 091,00
13913 Subventions d'équipement - Départements	25 477,00	25 477,37	25 795,00	0,00	25 795,00
13917 Subventions d'équipement - Budget communautaire et Fonds structurels	886,00	885,71	886,00	0,00	886,00
13918 Subventions d'équipement - Autres	245,00	245,18	245,00	0,00	245,00
Chap. 043 OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR A SECTION	28 537,00	9 515,78	29 925,00	0,00	29 925,00
Chap. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532 Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 256,00	9 235,50	29 925,00	0,00	29 925,00
2762 Autres créances immobilisées - Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	28 256,00	9 235,50	29 925,00	0,00	29 925,00
Chap. 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	281,00	280,28	0,00	0,00	0,00
28151 Amortissements immos corporelles-Installations complexes spécialisées	281,00	280,28	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088 Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	386 170,00	223 680,60	367 054,21	5 738,36	372 792,57
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ	386 170,00	223 680,60	395 846,64	5 738,36	401 585,00

INVESTISSEMENT Recettes Assainissement					
RECETTES	BP 2019	CA 2019	Propositions BP 2020	Report 2019	TOTAL Propositions Budget 2020
OPÉRATIONS RÉELLES	103 990,00	32 162,82	111 403,28	3 052,72	114 456,00
R002 Excédent d'investissement reporté	9 684,32	9 684,32	0,00	0,00	0,00
024 ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	0,00	31 478,07	0,00	31 478,07
1068 Besoin de financement	0,00	0,00	31 478,07	0,00	31 478,07
Chap. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 430,00	13 243,00	0,00	0,00	0,00
1313 Subventions Investissement-Equipement (Département)	12 430,00	13 243,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50 000,82	0,00	50 000,21	0,00	50 000,21
1641 Produits des emprunts	50 000,82	0,00	50 000,21	0,00	50 000,21
Chap. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 809,43	0,00	0,00	1 526,36	1 526,36
2315 Immobilisations corporelles en cours-Installations, matériel et outillage techniques-(Récupération TVA)	1 809,43	0,00	0,00	1 526,36	1 526,36
Chap. 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 065,43	9 235,50	29 925,00	1 526,36	31 451,36
2762 Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.(Récupération TVA)	30 065,43	9 235,50	29 925,00	1 526,36	31 451,36
Chap. 042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	253 924,00	153 489,85	257 204,00	0,00	257 204,00
021 Virement de la section de fonctionnement	100 150,00	0,00	103 318,00	0,00	103 318,00
Chap. 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	153 774,00	153 489,85	153 886,00	0,00	153 886,00
28031 Amortissements immos incorporelles-Frais d'études	1 318,00	1 317,60	1 318,00	0,00	1 318,00
28033 Amortissements immos incorporelles-Frais d'insertion	210,00	209,65	210,00	0,00	210,00
28088 Autres immobilisations incorporelles	25 048,00	25 047,10	25 047,00	0,00	25 047,00
281311 Amortissements immos corporelles-Bâtiments d'exploitation	2 071,00	2 070,27	2 070,00	0,00	2 070,00
28151 Amortissements immos corporelles-Installations complexes spécialisées	281,00	280,28	280,00	0,00	280,00
281532 Amortissements immos corporelles-Réseaux d'assainissement	124 606,00	124 324,95	124 721,00	0,00	124 721,00
28181 Amortissements immos corporelles-Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188 Amortissements immos corporelles-Autres	240,00	240,00	240,00	0,00	240,00
Chap. 043 OPÉRATIONS D'ORDRE AL'INTÉRIEUR A SECTION	28 256,00	9 235,50	29 925,00	0,00	29 925,00
Chap. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	28 256,00	9 235,50	29 925,00	0,00	29 925,00
2315 Immobilisations corporelles en cours-Installations, matériel et outillage techniques-(Récupération TVA)	28 256,00	9 235,50	29 925,00	0,00	29 925,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	376 485,68	185 203,85	398 532,28	3 052,72	401 585,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ	386 170,00	194 888,17	398 532,28	3 052,72	401 585,00

Budget Assainissement collectif : Extinction de la dette :



1- Présentation

M. le Président indique que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne propose un nouvel appel à projet pour l'année 2020. Il prévoit la possibilité de participer au financement de travaux de renouvellement de réseaux via la demande d'un « Aqua-Prêt ».

Si les travaux sont financés par un Aqua-Prêt de la banque des territoires, cette aide, si elle est accordée, permet de rembourser, sous forme de subvention, les 10 premières annuités d'intérêts de l'emprunt effectué. Le montant des travaux prioritaires de renouvellement de réseaux, issus du Schéma Directeur réalisé par le bureau d'étude DEJANTE pour le Syndicat BELLOVIC, s'élève à 3 578 900 € HT.

Dans le cadre de l'accord-cadre à bon de commande 2020-2021-2022, un maximum de 2,7 Millions d'euros de travaux prioritaires sur 3 ans seront planifiés.

Concernant le financement, M. le Président propose de financer ces travaux par un emprunt Aqua-Prêt. Le plan de financement est présenté aux membres du Comité.

2- Extrait de la délibération

Vu la délibération n°2019-61-E du Comité syndical du 24 septembre 2019 approuvant le lancement de la procédure d'appel d'offre pour un accord cadre à bons de commande de travaux de renouvellement d'alimentation en eau potable pour les années 2019-2022.

Vu la délibération n°2020-02-E du Comité syndical du 13 janvier 2020 attribuant un accord cadre à bons de commande de travaux de renouvellement d'alimentation en eau potable pour les années 2019-2022.

Le Président informe les membres du Comité syndical que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne propose un nouvel appel à projet pour l'année 2020. Celui-ci prévoit la possibilité de participer au financement de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable dans la mesure où ils sont issus d'une démarche de priorisation et qu'ils sont financés, tout ou partie, par un emprunt Aqua Prêt proposé par la Banque des Territoires.

Dans ce cadre, l'Agence de l'Eau peut prendre en charge les intérêts des 10 premières annuités de l'emprunt Aqua-Prêt, et ce, dans la limite de 350 000 €.

La Banque des Territoires pourra apporter un financement en prêt sur fonds d'épargne Aqua-Prêt pour des durées allant jusqu'à 60 ans avec un taux indexé sur le livret A + 0,75%.

Monsieur le Président ajoute que, dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) réalisé actuellement par le bureau d'étude DEJANTE pour le Syndicat BELLOVIC, une programmation de travaux a permis de déterminer plusieurs axes de travaux dont un visant à améliorer les performances des réseaux avec des tronçons prioritaires à renouveler suivant les résultats d'une analyse multicritère.

Il précise que le montant des travaux prioritaires de renouvellement de réseaux, issus du SDAEP, s'élève à 3 578 900 € HT.

Afin de réaliser une première série de travaux prioritaires, Monsieur le Président rappelle qu'un accord-cadre à bons de commande a été attribué, par délibération du 13 janvier 2020, au groupement d'entreprises SOGEA-GIESPER pour la réalisation de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable. Ce marché s'établit sur une durée de 3 ans, au montant maximum de 2 700 000 € HT, soit une moyenne annuelle de 900 000 € HT de travaux de renouvellement.

Compte-tenu de l'appel à projet 2020 de l'Agence de l'Eau et des solutions de financement spécifiques à l'eau potable proposées par la Banque des Territoire, Monsieur le Président propose aux membres du Comité le plan de financement suivant :

Le plan de financement est établi ainsi :		MONTANTS
PROGRAMME RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX EAU POTABLE 2020-2022	Programme de travaux (HT)	2 700 000,00 €
	Maîtrise d'œuvre (HT)	189 000,00 €
	Divers (publicité, tests laboratoires, etc.) (HT)	20 000,00 €
	TOTAL OPÉRATION	2 909 000,00 €
FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROGRAMME	Montant financé par l'Aqua Prêt	2 700 000,00 €
	Montant autofinancé	209 000,00 €
CHARGES LIÉES À L'EMPRUNT AQUA-PRÊT 2022-2022	Charges liées à l'emprunt (1,25% sur 50 ans) :	947 379,39 €
	Subvention de l'Agence de l'Eau - Programme 2020*	314 700,08 €
	Part restant à la charge du Syndicat :	632 679,31 €

*Prise en charge des intérêts des 10 premières annuités de l'emprunt

Montant total du programme à la charge du Syndicat (emprunt avec intérêts+ autofinancement) :	3 541 679,31 €
--	-----------------------

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** le plan de financement du programme de renouvellement des réseaux eau potable du Syndicat pour les années 2020-2021-2022.
- **Prend acte** de la décision ultérieure du Président afin de solliciter un emprunt « Aqua-Prêt » auprès de la banque des territoires pour un montant de 2 700 000 € sur 50 ans au taux du livret A.
- **Charge** Monsieur le Président de solliciter, dans le cadre de l'appel à projet 2020, l'aide de l'Agence de l'eau Adour-Garonne concernant la prise en charge des dix premières annuités de l'emprunt Aqua-Prêt.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents techniques, administratifs et financiers dudit dossier.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Eau potable (27200) de manière pluriannuelle.

D2020-29-E - Eau potable - Convention de fourniture en gros d'eau potable à la commune de Cornil - Avenant N°1 suite au transfert de la compétence Eau potable au Syndicat Mixte des Eaux du Maumont.

1- Présentation

M. le Président informe le Comité que la Commune de Cornil a adhéré, au Syndicat mixte des eaux du Maumont à compter du 31 décembre 2019 pour la compétence eau potable.

Le Syndicat a une convention de vente d'eau en gros avec cette commune jusqu'en 2030.

Il propose d'approuver un avenant à cette convention afin de remplacer la Commune de Cornil par le Syndicat Mixte des Eaux du Maumont dans ses droits et obligations jusqu'au terme de la convention au 31 décembre 2030.

2- Extrait de la délibération

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2019 portant extension du périmètre du Syndicat mixte des eaux du Maumont à compter du 31 décembre 2019.

Monsieur le Président informe le Comité que la Commune de Cornil a adhéré, au Syndicat mixte des eaux du Maumont à compter du 31 décembre 2019 pour la compétence eau potable.

Une convention de fourniture en gros d'eau potable a été signée le 15 juillet 2019 entre le Syndicat Mixte BELLOVIC, le Concessionnaire SAUR et la Commune de Cornil.

Cette convention a pour objet d'alimenter une partie du territoire de la Commune de Cornil par le point de livraison situé au lieu-dit « Les Quatre Routes » sur la Commune d'Aubazine et selon le tarif délibéré par le Syndicat Mixte BELLOVIC et le Concessionnaire pour sa part.

Conformément à l'article [L5211-18](#) du CGCT, le Syndicat mixte des eaux du Maumont est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétence, à la Commune de Cornil dans toutes ses délibérations et tous ses actes.

Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les adhérents n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. La commune qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver un avenant à ladite convention afin de remplacer la Commune de Cornil par le Syndicat Mixte des Eaux du Maumont dans ses droits et obligations jusqu'au terme de la convention au 31 décembre 2030.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** l'avenant à la convention de fourniture en gros d'eau potable afin de remplacer la Commune de Cornil par le Syndicat Mixte des Eaux du Maumont dans ses droits et obligations jusqu'au terme de la convention au 31 décembre 2030.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que la convention modifiée.

D2020-30-E - Budget Eau potable - Commune de CUREMONTE – Échange de parcelles.

1- **Présentation**

M. le Président indique que le terrain sur lequel a été construit le réservoir de Curemonte dans les années 1960 n'appartient pas au Syndicat mais à l'indivision RAYNAL Jean Claude / BOUYT Fernande.

Le Syndicat des Eaux de Roche de Vic avait acquis la parcelle A 747 d'une superficie de 437 m² destinée à la construction du réservoir. Pour des raisons inconnues à ce jour, la construction de ce réservoir a été réalisée sur la parcelle voisine A 748, appartenant à l'indivision RAYNAL Jean-Claude/BOUYT Fernande.

M. le Président propose de régulariser cette situation par un échange de parcelles.

Il propose également aux membres du Comité de désigner M. CAZAUX Alexandre, géomètre-expert du cabinet SOTEC PLANS, et Maître Catherine SIDOUX, notaire à Meyssac (19500), afin de procéder aux diverses opérations liées à cet échange.

1- **Extrait de la délibération**

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte BELLOVIC par la fusion des syndicats BBMEau, Roche de Vic et SIERB et notamment son article 2 précisant que BELLOVIC reprend toutes les compétences des syndicats fusionnés au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC au 1er janvier 2020 ;

Monsieur le Président informe le Comité que le terrain sur lequel a été construit le réservoir de Curemonte dans les années 1960 n'appartient pas au Syndicat mais à l'indivision RAYNAL Jean-Claude / BOUYT Fernande.

Il précise que, à l'époque, le Syndicat des Eaux de Roche de Vic avait pourtant acquis la parcelle A 747 d'une superficie de 437 m² destinée à la construction du réservoir. Cependant, pour des raisons inconnues à ce jour, la construction de ce réservoir a été réalisée sur la parcelle voisine A 748, d'une superficie de 9 539 m², appartenant à l'indivision RAYNAL Jean-Claude/BOUYT Fernande.

Monsieur le Président propose de régulariser cette situation par un échange de parcelles avec l'indivision RAYNAL Jean-Claude / BOUYT Fernande.

En conséquence, l'échange à réaliser est déterminé comme suit :

- Parcelle cédée à l'indivision RAYNAL Jean-Claude / BOUYT Fernande par le Syndicat Mixte BELLOVIC :
 - Section A parcelle n°A747 d'une superficie de 437 m² ;
- Parcelle cédée au Syndicat BELLOVIC par l'indivision RAYNAL Jean-Claude/BOUYT Fernande :
 - Section A parcelle n°A748 dont la superficie, mesurée d'un commun accord en présence de toutes les parties, sera égale à l'emprise du réservoir d'eau potable (*un document d'arpentage à établir par géomètre expert indiquera les nouveaux numéros issus de la division*).

Cette opération nécessite :

- De désigner un géomètre expert afin de réaliser les opérations de bornage de l'emprise où se situe le réservoir.
- De désigner un notaire afin d'établir et enregistrer tous les actes nécessaires à cet échange.

Le Syndicat prendra en charge tous les frais liés à cet échange.

Dans cette optique, Monsieur le Président propose également aux membres du Comité de désigner M. CAZAUX Alexandre, géomètre-expert du cabinet SOTEC PLANS, et Maître Catherine SIDOUX, notaire à Meyssac (19500), afin de procéder aux diverses opérations liées à cet échange.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** le projet d'échange de parcelles tel que présenté ci-dessus.
- **Désigne** M. CAZAUX Alexandre, géomètre-expert du cabinet SOTEC PLANS, et Maître Catherine SIDOUX, notaire afin de procéder aux diverses opérations liées à cet échange.
- **Dit** que les frais relatifs à la division parcellaire et à cet échange seront à la charge du Syndicat Mixte BELLOVIC.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire pour mener à bien cet échange.

Affaires Générales

D2020-31-G - Convention location des locaux de Meyssac

1- Présentation

M. le Président informe le Comité que la convention de location des bureaux entre le Syndicat et les Communauté de Communes Midi Corrèzien arrive à son terme au 31 mars 2020.

La Communauté de Communes Midi Corrèzien a fait part de sa volonté d'augmenter le montant du loyer initialement fixé initialement à 350 € par mois soit 4 200 € à l'année.

Le loyer revalorisé s'élèverait à 570 € par mois à compter du 1er avril 2020 soit 6 840 € à l'année.

L'augmentation du loyer s'explique par la consolidation des frais liés à cette mise à disposition que la Communauté de communes continue à prendre en charge (eau, électricité, prestation d'entretien des locaux, fourniture de l'accès internet par la fibre, éclairage extérieurs).

2- Extrait de la délibération

Vu la délibération N°D34-2017 en date du 22 Février 2017 du Syndicat Mixte BELLOVIC concernant la location de bureaux dans les locaux de la Communauté de Communes Midi Corrèzien situés au Clos Joli à Meyssac pour un montant de 350 € mensuel (eau incluse) à compter du 1^{er} Avril 2017 ;

Vu la délibération N°D2019-37G en date du 10 avril 2019 du Syndicat Mixte BELLOVIC concernant l'approbation de l'avenant n°1 à la Convention de mise à disposition des locaux de la Communauté de Communes Midi Corrèzien au Syndicat Mixte BELLOVIC ;

Vu la convention en date du 31 mars 2017 et notamment son article 2- clauses financières modifié par avenant ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que la Communauté de Communes Midi Corrèzien met à disposition du Syndicat Mixte BELLOVIC un local comprenant un espace de travail ouvert, 2 bureaux, 1 sanitaire, 1 local technique et un local ménage soit une surface totale mise à disposition arrondie à 92 m².

La Communauté de Communes Midi Corrèzien accorde également un droit d'usage sur la salle de réunion communautaire en face des locaux mis à disposition. Son utilisation devra se faire en coordination avec les services de la communauté de communes.

La convention de mise en disposition de ces locaux arrive à son terme au 31 mars 2020.

Dans le cadre du renouvellement de la mise à disposition de ces locaux, la Communauté de Communes Midi Corrèzien a fait part de sa volonté d'augmenter le montant du loyer initialement fixé initialement à 350 € par mois soit 4 200 € à l'année.

Le loyer revalorisé s'élèverait à 570 € par mois à compter du 1^{er} avril 2020 soit 6 880 € à l'année.

L'augmentation du loyer s'explique par la consolidation des frais liés à cette mise à disposition que la Communauté de communes continue à prendre en charge (eau, électricité, prestation d'entretien des locaux, fourniture de l'accès internet par la fibre, éclairage extérieurs).

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'accepter le nouveau loyer de 570 € par mois faisant l'objet d'un titre de recette unique au mois de décembre de l'exercice en cours.

La convention proposé est établie pour une durée de trois ans dont le terme est prévu au 31 mars 2023.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** les nouvelles conditions financières concernant la mise à disposition des locaux par la Communauté de Commune Midi Corrèzien au profit du Syndicat Mixte BELLOVIC.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux prenant effet au 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 mars 2023.
- **Charge** Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de respecter les obligations prévues dans la convention, en tant que locataire de locaux administratifs.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année sur le Budget Général (27000).

D2020-32-G - Adoption du tableau des emplois au 10/03/2020

1- *Présentation*

M. le Président rappelle que la mise à disposition pour le compte du Syndicat d'un agent à raison de 16 heures hebdomadaires par la Communauté de Commune Midi Corrèzien a pris fin au 31 décembre 2019.

Compte-tenu de la charge de travail des services du Syndicat, M. le Président propose de créer un emploi permanent à temps incomplet pour compenser la fin de cette mise à disposition.

2- *Extrait de la délibération*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la [loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée](#) portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la [loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée](#) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son [article 34](#),

Vu le [décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié](#) pris pour l'application de [l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée](#) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte BELLOVIC par la fusion des syndicats BBMEau, Roche de Vic et SIERB et notamment son article 2 précisant que BELLOVIC reprend toutes les compétences des syndicats fusionnés au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération n°D2019-34-G du Comité Syndical du 10/04/2019, portant adoption du tableau des emplois de la Collectivité ;

Vu l'avis du comité technique en date du 10 mars 2020 relatif à l'organisation des services du Syndicat Mixte BELLOVIC ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif et les grades concernés par les emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Président rappelle que la mise à disposition pour le compte du Syndicat d'un agent à raison de 16 heures hebdomadaires par la Communauté de Commune Midi Corrézien a pris fin au 31 décembre 2019.

Compte-tenu de la charge de travail des services du Syndicat, Monsieur le Président propose aux membres du Comité de créer un emploi permanent à temps incomplet pour compenser la fin de cette mise à disposition.

En effet, la mise à disposition d'un agent par une autre collectivité n'entre pas dans le tableau des emplois. Afin de recruter sans passer par une mise à disposition d'un agent par une autre collectivité ou par la mobilisation du service de l'emploi temporaire du Centre de Gestion, il est nécessaire de créer un emploi au tableau des effectifs.

Par ailleurs, l'emploi de rédacteur, créé dans le cadre du recrutement du Secrétaire général du Syndicat peut être supprimé compte-tenu que le recrutement sur cet emploi sur le grade d'attaché territorial a été finalisé au 1^{er} juillet 2019.

En conséquence, Monsieur le Président propose aux membres du Comité de mettre à jour l'effectif des emplois du Syndicat au 10 mars 2020 avec les modifications suivantes :

- Création d'un emploi permanent d'Assistant(e) de gestion administrative et financière à temps incomplet à raison de 16 heures hebdomadaires ;
- Ouverture sur plusieurs grades susceptibles de correspondre à ce nouvel emploi permanent du Syndicat :
 - o Après analyse de l'expertise et des spécificités pouvant être attendues sur cet emploi ;
 - o Afin de favoriser le déroulement des carrières des agents en cohérence avec les besoins des services du Syndicat ;
- Suppression de l'emploi de rédacteur ouvert dans le cadre de la procédure de recrutement d'un nouveau Secrétaire général(e) ;

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Décide** la création d'un emploi permanent d'Assistant(e) de gestion administrative et financière à temps incomplet à raison de 16 heures hebdomadaires ouvert du premier grade du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux jusqu'au premier grade du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ;
- **Décide** la suppression de l'emploi ouvert au grade de rédacteur territorial à temps complet au 10 mars 2020 ;
- **Adopte** le tableau des emplois ci-dessous à compter du 10 mars 2020 prenant en compte lesdites modifications,
- **Charge** Monsieur le Président d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget général au chapitre 012.

Tableau des emplois du Syndicat Mixte BELLOVIC au 10 mars 2020

Emplois permanents	Grades correspondants	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail	Contractuel
FILIÈRE ADMINISTRATIVE						
Secrétaire général(e)	Rédacteur Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Attaché	B ou A	1	1	TC	
Assistant(e) de gestion administrative et financière	Adjoint Administratif Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur	C ou B	1	0	TNC 16 heures	Article 3-3 4 ^{ème} alinéa
Assistant(e) de gestion administrative et financière	Adjoint Administratif Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur	C ou B	1	1	TNC 8 heures	Article 3-3 4 ^{ème} alinéa
FILIÈRE TECHNIQUE						
Technicien(ne) Eau, Assainissement	Technicien Technicien Principal de 2 ^{ème} classe Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	TC	

D2020-33-G - Protection sociale complémentaire – Risques santé et prévoyance – Participation de l'employeur

1- **Présentation**

M. le Président rappelle que les agents du Syndicat bénéficient d'une participation de l'employeur à la prévoyance (maintien de salaire) mais pas à la mutuelle de santé.

Cette participation est obligatoire dans le privé mais est facultative dans le public.

M. le Président propose donc de maintenir la participation de l'employeur au titre du risque « prévoyance » et de mettre en place une participation de l'employeur au titre du risque « santé » dans la limite de 50 % de la cotisation de l'agent plafonné à 50 € par mois.

2- **Extrait de la délibération**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la [loi n°84-53 du 26 janvier 1984](#) modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le [Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011](#) modifié relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'[arrêté du 8 novembre 2011](#) relatif aux critères de choix des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant dans le cas d'une convention de participation ;

Vu l'[arrêté du 8 novembre 2011](#) relatif aux majorations de cotisations prévues par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la [Circulaire n°RDFB1220789C du 25 mai 2012](#) « Participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte BELLOVIC par la fusion des syndicats BBMEau, Roche de Vic et SIERB et notamment son article 2 précisant que BELLOVIC reprend toutes les compétences des syndicats fusionnés au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération du Syndicat intercommunal de la Région de Beaulieu (SIERB) du 9 décembre 2013 concernant la participation de l'employeur au risque « prévoyance » dans le cadre d'une procédure de labellisation ;

Vu l'avis du comité technique en date du 10 mars 2020 relatif à l'organisation des services du Syndicat Mixte BELLOVIC ;

Monsieur le Président rappelle que les agents publics peuvent s'assurer eux-mêmes, via des organismes privés pour deux types de risques :

- **La Prévoyance :** l'agent peut souscrire à un contrat de prévoyance qui consiste à lui assurer un maintien de salaire dans le cas où celui-ci ne serait plus assuré dans le cadre de la protection statutaire ou en cas d'invalidité. Il peut s'agir également du versement d'un capital en cas de décès.
- **La Santé :** l'agent peut souscrire à un contrat de santé plus communément appelé « mutuelle complémentaire » afin de disposer d'une prise en charge de certains frais médicaux non remboursés par la sécurité sociale.

Aux termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales peuvent apporter leur participation soit au titre "santé", soit au titre du risque "prévoyance", soit au titre des deux.

Cette participation est facultative alors qu'elle est obligatoire dans le secteur privé pour le risque « santé ».

Monsieur le Président rappelle que seul le SIERB avait mis en place une participation de l'employeur et ce, uniquement pour le risque « prévoyance ».

Il propose donc de maintenir la participation de l'employeur au titre du risque « prévoyance » et de mettre en place une participation de l'employeur au titre du risque « santé » comme suit :

RISQUE PRÉVOYANCE (PROCÉDURE DE LABELLISATION)		
Agents éligibles	Montant de la participation de l'employeur	Critères obligatoire pour la participation
Agents titulaires Agents stagiaires Agents contractuels recrutés Contrat à durée déterminée (CDD) ou en Contrat à durée indéterminé (CDI).	Prise en charge par l'employeur de la cotisation mensuelle totale. Pour les agents intercommunaux la cotisation prise en charge sera basée uniquement sur le traitement perçu pour le compte du Syndicat.	Certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée à présenter à chaque date anniversaire annuelle du contrat.

RISQUE SANTÉ (PROCÉDURE DE LABELLISATION)		
Agents éligibles	Montant de la participation de l'employeur	Critères obligatoire pour la participation
Agents titulaires Agents stagiaires Agents contractuels recrutés Contrat à durée déterminée (CDD) ou en Contrat à durée indéterminé (CDI).	Prise en charge par l'employeur de la cotisation mensuelle à hauteur de : <u>Pour les célibataires, sans enfant à charge :</u> 50 % de la cotisation mensuelle de l'agent et dans la limite de 50 € par mois. <u>Pour les familles (2 bénéficiaires ou plus) :</u> 50 % de la cotisation totale mensuelle de l'agent et dans la limite de 50 € par mois.	Certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée à présenter à chaque date anniversaire annuelle du contrat. <u>Dans le cas où le conjoint est agent public et a la possibilité de bénéficier d'une participation employeur pour le risque santé :</u> attestation de l'employeur indiquant que l'agent ne sollicite pas la participation au risque « santé » auprès de son employeur. <u>Pour les agents intercommunaux :</u> attestation de l'employeur indiquant que l'agent ne sollicite pas la participation au risque « santé » auprès de son employeur.

Les participations de l'employeur aux cotisations des risques « Prévoyance » et « Santé » sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Abroge** la délibération du Syndicat intercommunal de la Région de Beaulieu (SIERB) du 9 décembre 2013 concernant la participation de l'employeur au risque « prévoyance » dans le cadre d'une procédure de labellisation ;
- **Adopte** le principe de participation de l'employeur aux cotisations des agents dans le cadre de la procédure dite de labellisation pour les risques « Prévoyance » et « Santé » ;
- **Adopte** les conditions de participation de l'employeur aux risques « Prévoyance » et « Santé » telles que définies ci-dessus à compter du 10 mars 2020 ;

Charge Monsieur le Président d'inscrire les crédits nécessaires au budget général (27000) au chapitre 012. Voirie Rurale

D2020-34-VR - Voirie Rurale – Participations des Communes au Budget Général pour l'exercice 2020 – Programme 2019

1- Présentation

M. le Président invite les élus à se prononcer sur les participations des communes au budget général BELLOVIC pour la compétence Voirie rurale.

Il rappelle aux membres du Comité syndical que cette compétence est financée par une contribution financière communale annuelle des 13 communes adhérentes.

Compte tenu de l'analyse des comptes administratifs 2019 et des prévisions budgétaires 2020, le montant total de la contribution budgétaire des Communes concernées est estimé à 108 473,58 €, incluant 10 % de frais de gestion.

Le calcul de répartition est proportionnel aux travaux effectués sur le territoire de chaque commune au cours de l'année 2019.

2- Extrait de la délibération

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte BELLOVIC par la fusion des syndicats BBM Eau, Roche de Vic et SIERB et notamment son article 2 précisant que BELLOVIC reprend toutes les compétences des syndicats fusionnés au 1^{er} janvier 2017 ;

Tenant compte des résultats indiqués au compte administratif du Budget Général – exercice 2019 ;

Tenant compte des prévisions budgétaires 2020 ;

Monsieur le Président invite les élus à se prononcer sur les participations des communes au budget général BELLOVIC pour la compétence Voirie rurale.

Il rappelle aux membres du Comité syndical que cette compétence est financée par une contribution financière communale annuelle des 13 communes adhérentes suivantes :

- | | | |
|--------------------------|-----------------------|------------|
| - Atillac | - Chenailers-Mascheix | - Sioniac |
| - Astailac | - Liourdres | - Tudeils |
| - Beaulieu-sur-Dordogne* | - Nonards | - Végennes |
| - Bilhac | - Puy d'Arnac | |
| - La Chapelle-aux-Saints | - Qeyssac-les-Vignes | |

* fusion avec la Commune de Brivezac au 1^{er} janvier 2019.

Compte tenu de l'analyse des comptes administratifs 2019 et des prévisions budgétaires 2020, Monsieur le Président informe le Comité syndical que le montant total de la contribution budgétaire des Communes concernées est estimé à **108 473,58 €**, incluant 10 % de frais de gestion.

Le calcul de répartition est proportionnel aux travaux effectués sur le territoire de chaque commune au cours de l'année 2019.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** la sollicitation des Communes adhérentes à la compétence Voirie rurale, au titre de l'exercice budgétaire 2020, pour un montant total de **108 473,58 €** frais de gestion inclus ;
- **Indique** que cette somme sera répartie par commune proportionnellement aux travaux effectués sur leurs territoires au cours de l'année 2019 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Travaux de voirie Programme de Voirie rurale Participation 2020 sur les programmes de travaux 2008-2019

		VR 2008	VR 2009	VR 2010	VR 2010	VR 2010	VR 2011	VR 2012	VR 2013	VR 2014	VR 2015	VR 2016	VR 2017	VR 2018	VR 2019	Total 2020	Avec Frais de gestion 10%
1	Altiliac	- €	442,08 €	718,34 €	- €	- €	2 028,13 €	830,36 €	1 761,22 €	422,41 €	826,56 €	1 485,36 €	588,90 €	2 026,16 €	2 335,99 €	13 465,52 €	14 612,07 €
2	Astailiac	52,15 €	300,39 €	764,61 €	- €	- €	574,58 €	226,72 €	166,13 €	422,41 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 506,97 €	2 757,67 €
3	Beaulieu-sur-Dordogne (Commune nouvelle)	170,61 €	1 284,96 €	806,26 €	- €	1 153,92 €	1 099,27 €	1 105,90 €	1 233,86 €	422,41 €	368,19 €	463,13 €	923,91 €	1 484,60 €	2 010,46 €	12 527,48 €	13 780,23 €
	Brivezac	541,49 €	518,50 €	800,47 €	- €	- €	- €	872,22 €	1 284,00 €	422,41 €	133,33 €	831,20 €	821,75 €	256,41 €	- €	6 481,78 €	7 129,96 €
4	Bilhac	129,99 €	339,87 €	363,22 €	111,42 €	- €	281,28 €	255,93 €	222,35 €	422,41 €	294,24 €	812,23 €	540,06 €	806,23 €	35,64 €	4 614,88 €	5 076,37 €
6	La Chapelle-aux-Saints	686,88 €	- €	452,29 €	256,35 €	- €	303,31 €	575,61 €	1 255,59 €	422,41 €	254,40 €	1 128,99 €	361,94 €	232,69 €	402,68 €	6 333,13 €	6 966,45 €
7	Chenailler-Mascheix	- €	471,23 €	1 406,61 €	169,93 €	- €	1 097,63 €	849,29 €	181,04 €	422,41 €	546,31 €	632,90 €	555,34 €	533,16 €	1 264,75 €	8 130,60 €	8 943,66 €
8	Lioudres	391,71 €	240,05 €	330,83 €	- €	- €	481,92 €	571,05 €	422,41 €	327,34 €	721,15 €	510,48 €	285,06 €	330,05 €	4 612,05 €	5 073,26 €	
9	Nonards	197,81 €	423,96 €	1 558,15 €	423,85 €	- €	766,78 €	687,63 €	551,01 €	422,41 €	480,43 €	907,29 €	331,31 €	339,15 €	710,23 €	7 800,03 €	8 580,03 €
10	Puy d'Amac	103,85 €	395,20 €	1 427,43 €	468,27 €	- €	977,57 €	510,19 €	445,93 €	422,41 €	336,35 €	- €	560,60 €	735,03 €	1 003,45 €	7 386,29 €	8 124,91 €
11	Queyssac-les-Vignes	- €	611,00 €	1 070,00 €	291,31 €	- €	385,26 €	454,64 €	440,64 €	422,41 €	267,83 €	366,39 €	265,23 €	437,05 €	422,24 €	5 434,00 €	5 977,40 €
12	Sioniac	- €	856,95 €	835,18 €	- €	- €	639,52 €	463,53 €	825,85 €	422,41 €	219,15 €	762,07 €	868,53 €	1 088,49 €	816,21 €	7 797,89 €	8 577,68 €
13	Tudells	205,25 €	157,31 €	673,23 €	- €	- €	565,02 €	747,11 €	414,60 €	422,41 €	314,52 €	570,19 €	313,54 €	423,89 €	320,91 €	5 127,99 €	5 640,79 €
14	Végennes	233,57 €	302,70 €	360,91 €	116,52 €	- €	422,73 €	840,58 €	135,86 €	422,41 €	316,97 €	734,54 €	635,75 €	1 107,01 €	764,17 €	6 393,73 €	7 033,10 €
	Total	2 719,31 €	6 344,20 €	11 567,53 €	1 837,65 €	1 153,92 €	9 141,06 €	8 901,63 €	9 489,13 €	5 913,80 €	4 685,61 €	9 415,44 €	7 277,35 €	9 754,93 €	10 416,77 €	98 612,35 €	108 473,58 €
	année d'échéance de l'emprunt	2021 à retirer en 2022	2021 à retirer en 2022	2020 à retirer en 2021	2021 à retirer en 2022	2021 à retirer en 2022	2022 à retirer en 2023	2024 à retirer en 2025	2024 à retirer en 2025	2024 à retirer en 2025	2025 à retirer en 2026	2026 à retirer en 2027	2027 à retirer en 2028	2028 à retirer en 2029	2029 à retirer en 2030		
	Commentaire financement par année	Charges financières	Charges financières	Charges financières	Charges financières (interpérées)	Charges financières (ouvrage d'art)	Charges financières	Charges financières - Part de l'emprunt 15,78 %	Charges financières - Part de l'emprunt 54,25 %	Charges financières 29,97 %	Charges financières	Charges financières	Part de l'emprunt 68 900 €/10 ans taux 0,98%	Part de l'emprunt 91 800 €/10 ans taux 1,12%	Part de l'emprunt 92 240 €/10 ans taux 0,57% + 9 126,56 € Avance Syndicat 0%		

1- Présentation

M. le Président informe les membres du Comité qu'une consultation a été lancée le 30 janvier 2020 pour la réalisation des travaux de modernisation de la voirie rurale pour les années 2020, 2021 et 2022 sur les communes adhérentes.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont le montant minimum a été fixé à 150 000 € HT et le montant maximum à 500 000 € HT, sur 3 ans.

Les entreprises COLAS SUD-OUEST et le groupement SARL POUZOL TP – SAS DEVAUD TP ont remis une offre.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par le bureau d'étude COLIBRIS, maître d'œuvre de cette opération, M. le Président propose de retenir l'offre du groupement SAS POUZOL TP – SAS DEVAUD TP classée en première position avec une note de 100/100.

2- Extrait de la délibération

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur depuis le 1er avril 2019 ;

Monsieur le Président informe les membres du Comité qu'une consultation a été lancée le 30 janvier 2020 pour la réalisation des travaux de modernisation de la voirie rurale pour les années 2020, 2021 et 2022 sur les communes d'Altillac, Astaillac, Bilhac, Beaulieu-sur-Dordogne, Chenailler-Mascheix, La Chapelle-aux-Saints, Liourdres, Nonards, Puy d'Arnac, Queyssac-les-Vignes, Sioniac, Tudeils et Végennes.

Il précise qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont le montant minimum a été fixé à 150 000 € HT et le montant maximum à 500 000 € HT, sur 3 ans.

Il ajoute que les entreprises suivantes ont remis une offre :

- COLAS SUD-OUEST
- Groupement SARL POUZOL TP – SAS DEVAUD TP

Considérant qu'il s'agit d'un marché public de travaux passé selon la procédure adaptée conformément à l'article [L2123-1](#) du Code de la commande publique ;

Considérant que la valeur technique des prestations, au vu du mémoire méthodologique, représente 50% de la notation et que le prix des prestations compte pour 50% également ;

Considérant l'analyse des offres réalisée par le bureau d'étude COLIBRIS, maître d'œuvre de cette opération ;

Considérant les notes attribuées, au vu du rapport d'analyse, aux deux candidats ayant remis une offre et leur classement :

ENTREPRISES	NOTES	CLASSEMENT
COLAS SUD-OUEST	82,88 /100	2
SARL POUZOL TP – SAS DEVAUD TP	100,00 /100	1

Monsieur le Président indique aux membres du Comité que l'offre du groupement SAS POUZOL TP – SAS DEVAUD TP est classée en première position avec une note de 100/100 et propose de retenir celui-ci pour l'attribution du marché de travaux concerné.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** l'attribution du marché au groupement SAS POUZOL TP – SAS DEVAUD TP ;
- **Autorise** le Président à signer le marché de travaux ;
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits sur 3 ans sur le budget Général (27000).

1- Présentation

Suites aux retours des besoins identifiés par les Communes adhérentes, un programme de travaux en matière de Voirie Rurale a été finalisé et validé par les communes.

Dans l'attente de la validation, les membres du Comité ont reçu, dans l'ordre du jour, les prévisions avant arbitrage des communes.

Ce programme est estimé à 143 161,75 € contre 231 410,82 € HT (hors révisions des prix) dont :

- 136 161,75 € HT contre 219 346,75 € HT de travaux ;
- 7 488,90 € HT contre 12 064,07 € HT de maîtrise d'œuvre.

M. le Président informe que cette programmation pourra également être revue à la baisse en fonction des choix définitifs des communes quant à leurs priorités de travaux pour l'année 2020.

2- Extrait de la délibération

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical qu'un courrier a été adressé, en octobre 2019 et comme chaque année, à toutes les Communes adhérentes à la compétence Voirie Rurale afin de connaître leurs besoins en matière de travaux pour l'année 2020.

Suites aux retours des besoins identifiés par les Communes adhérentes, un programme de travaux en matière de Voirie Rurale a été finalisé :

Communes	Désignation des travaux	Montant HT des travaux
<i>Commune d'Altiliac</i>	ROUTE DE CAYREFOUR	12 122,50 €
	FONTMERLE	850,25 €
	CANALIE	5 248,00 €
	LA BOURELLE	5 797,00 €
	ALTILLAC BAS	2 130,00 €
	COMBOTTE	5 222,50 €
	Total	31 370,25 €
<i>Commune d'Astailiac</i>	LA PLAINE	8 111,00 €
	Total	8 111,00 €
<i>Commune de Beaulieu</i>	LES LAVASTRES	6 388,00 €
	PEYRIGEAT	9 674,00 €
	Total	16 062,00 €
<i>Commune de Bilhac</i>	CHANTEGRIL	10 480,00 €
	Total	10 480,00 €
<i>Commune de Chenaillet Mascheix</i>	LES PLAUNES	5 530,00 €
	LA PELISSERIE	3 469,00 €
	LE REDON	9 240,00 €
	Total	18 239,00 €
<i>Commune de La Chapelle aux Saints</i>	CR DE LA SOURDOIRE	38 060,00 €
	Total	38 060,00 €
<i>Commune de Liourdres</i>	VICARY (Partie Haute : du croisement au poteau)	3 345,00 €
	VICARY (Partie centrale : du poteau au virage)	2 450,00 €
	VICARY (Partie basse : du virage aux arbres)	2 990,00 €
	Total	8 785,00 €
<i>Commune de Nonards</i>	LEYGE	10 405,00 €
	FRAT	12 280,00 €
	LA GARNIE	3 610,00 €
	Total	26 295,00 €
<i>Commune de Puy d'Arnac</i>	IMPASSE DU SUQUET	13 920,00 €
	CHEMIN DU PEUCH	2 957,50 €
	IMPASSE DU COIN PERDU	6 125,00 €
	Total	23 002,50 €
<i>Commune de Queyssac les Vignes</i>	SENNAC	4 728,00 €
	BLANCOU	8 490,00 €
	Total	13 218,00 €
<i>Commune de Sioniac</i>	LE CROUCHET	8 341,00 €
	LA PREVOSTE	2 490,00 €
	Total	10 831,00 €

<i>Commune de Tudeils</i>	CHEMIN DE LA SOURCE	6 927,00 €
	Total	6 927,00 €
<i>Commune de Végennes</i>	MARADENNE	7 966,00 €
	Total	7 966,00 €
Total travaux HT		219 346,75 €
Maitrise d'œuvre (5,5%)		12 064,07 €
Total général HT		231 410,82 €
TVA 20%		46 282,16 €
Total TTC		277 692,99 €

Monsieur le Président rappelle également que ce programme de travaux 2020 fait l'objet :

- D'un marché de travaux de modernisation de la voirie rurale pour les années 2020, 2021 et 2022 ;
- D'une subvention du Conseil départemental de la Corrèze d'un montant de 45 000 € ;
- D'une éligibilité au FCTVA.

Cette programmation pourra être complétée à la marge si des travaux urgents supplémentaires le nécessitent.

Monsieur le Président informe le Comité que cette programmation pourra également être revue à la baisse en fonction des choix définitifs des communes quant à leurs priorités de travaux pour l'année 2020.

En effet, cette latitude est proposée cette année compte-tenu que la majorité des communes voteront leurs budgets primitifs après les élections municipales afin de prendre en compte d'éventuelles modifications de la part des prochains exécutifs.

Dans l'attente, Monsieur le Président propose aux membres du Comité d'approuver le contenu et le montant maximum du programme de travaux de modernisation de la Voirie rurale pour l'année 2020 d'un montant total de **231 410,82 € HT, maîtrise d'œuvre comprise.**

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** le programme de travaux pour la Voirie rurale 2020 estimé à 231 410,82 €, (hors révisions des prix) maîtrise d'œuvre comprise et tel qu'exposé ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées.
- **Charge** Monsieur le Président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation des travaux et lui donnent pouvoir pour signer tous les documents techniques, administratifs et financiers ;
- **Charge** Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au Budget Général (27000), exercice 2020.

Voirie Communale ne faisant pas l'objet d'un intérêt communautaire

D2020-37-VC - Voirie Communale ne faisant pas l'objet d'un intérêt communautaire – Travaux de modernisation de la voirie – Accord-Cadre à bons de commande 2020-2022 - Attribution

1- Présentation

M. le Président informe le Comité qu'une consultation a été lancée le 7 février 2020 pour la réalisation des travaux de modernisation de la voirie communale ne faisant pas l'objet d'un intérêt communautaire pour les années 2020, 2021 et 2022.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont le montant minimum a été fixé à 150 000 € HT et le montant maximum à 600 000 € HT, sur 3 ans.

Les entreprises COLAS SUD-OUEST et le groupement SARL DEVAUD TP – SAS POUZOL TP ont remis une offre.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par le bureau d'étude DEJANTE VRD&CONSTRUCTION, maître d'œuvre de cette opération, est la suivante : (le tableau de notation s'affiche à l'écran)

M. le Président propose de retenir l'offre du groupement SARL DEVAUD TP – SAS POUZOL TP classée en première position avec une note de 94,45/100.

2- Extrait de la délibération

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur depuis le 1er avril 2019 ;

Monsieur le Président informe les membres du Comité qu'une consultation a été lancée le 7 février 2020 pour la réalisation des travaux de modernisation de la voirie communale ne faisant pas l'objet d'un intérêt communautaire pour les années 2020, 2021 et 2022 sur les communes de Altillac, Astillac, Bilhac, Beaulieu-sur-Dordogne, Chenaillet-Mascheix, La Chapelle-aux-Saints, Liourdres, Nonards, Puy d'Arnac, Queyssac-les-Vignes, Sioniac, Tudeils et Végennes.

Il précise qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont le montant minimum a été fixé à 150 000 € HT et le montant maximum à 600 000 € HT, sur 3 ans.

Il ajoute que les entreprises suivantes ont remis une offre :

- COLAS SUD-OUEST
- Groupement SAS DEVAUD TP - SARL POUZOL TP

Considérant qu'il s'agit d'un marché public de travaux passé selon la procédure adaptée conformément à l'article [L2123-1](#) du Code de la commande publique ;

Considérant que la valeur technique des prestations, au vu du mémoire méthodologique, représente 50% de la notation et que le prix des prestations compte pour 50% également ;

Considérant l'analyse des offres réalisée par le bureau d'étude DEJANTE VRD, maître d'œuvre de cette opération ;

Considérant les notes attribuées, au vu du rapport d'analyse, aux deux candidats ayant remis une offre et leur classement :

ENTREPRISES	NOTES	CLASSEMENT
COLAS SUD-OUEST	94,45 /100	2
SAS DEVAUD TP - SARL POUZOL TP	96,00 /100	1

Monsieur le Président indique aux membres du Comité que l'offre du groupement SAS POUZOL TP – SAS DEVAUD TP est classée en première position avec une note de 96/100 et propose de retenir celui-ci pour l'attribution du marché de travaux concerné.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** l'attribution du marché au groupement SAS DEVAUD TP - SARL POUZOL TP ;
- **Autorise** le Président à signer le marché de travaux ;
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits sur 3 ans sur le budget Général (27000).

3- Questions Diverses – Voirie Communale ne faisant pas l'objet d'un intérêt communautaire

M. le Président explique qu'il n'est pas d'accord avec les services de l'état qui lui demandent de prioriser la voirie communale entre les communes car le Préfet attribue la DETR par commune. Belloc dans son ensemble, n'a pas une participation de la DETR.

M. le Président constate que si ça ne fonctionne pas bien, il ne voit pas l'intérêt de garder la compétence VC à Belloc.

M. D. Perrier demande si le réseau va pouvoir être renouveler.

M. le Président confirme que le réseau sera renouvelé en faculté de nos moyens. Ce montage financier est établi pour les 3 ans qui viennent. Le Président précise que côté renouvellement nous sommes au 1/3 du parcours. L'objectif est 80% de . Il signale qu'il y a mieux mais que c'est plus cher. Il n'y a pas de restriction d'eau et précise qu'il faut mener tout des fronts : équipements, réservoirs, réseaux. Il affirme que nous sommes entrés dans une phase de confort où nous fermons des réservoirs Il évoque aussi les régulateurs de Po, compteur de sectorisation, ventouses.

M. Pujalon demande pour les nouvelles cartes informatiques.

M Charbonnel explique que 25% du réseau a été géo localisé à ce jour, l'objectif est de 100% à la fin de 2020. Il affirme que Dejante peut d'ores et déjà installer la carte sur les ordinateurs Belloc et suivre l'évolution au fur et à mesure.

4- Mot de clôture du Président

M Pascal COSTE, M. G. ABRAHAM (directeur de SOGEA), et L. GUILLOT (SAUR) nous rejoint dans la salle.

M. le président : « La fin du mandat touche à son terme, c'est peut-être les moments des adieux pour certains. Il retrace l'histoire... » (**demande au président ses notes !**)